

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Audition de Mme Amélie de MONTCHALIN, ministre de l'action et des comptes publics sur le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025 (n° 2068) (M. Philippe JUVIN, rapporteur général) 2
- Suite de l'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2026 (n° 1906) : examen et vote sur les crédits des missions :
- *Ouvre-mer* (M. Christian BAPTISTE, rapporteur spécial) 26
- Information relative à la commission 45
- Présence en réunion 46

Mercredi

12 novembre 2025

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 035

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence de

M. Éric Coquerel,
Président

puis de

M. François Jolivet,
Vice-président

puis de

M. Éric Coquerel,
Président



La commission entend Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics sur le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2025 (n° 2068) (M. Philippe Juvin, rapporteur général).

M. le président Éric Coquerel. Nous allons entendre ce matin Mme Amélie de Montchalin sur le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour l'année 2025, qui a été présenté avant-hier en Conseil des ministres.

Ce texte, qui entre dans la catégorie créée par la réforme organique du 28 décembre 2021 des collectifs de fin de gestion, se distingue d'un collectif budgétaire ordinaire par le fait qu'il est impossible qu'il comprenne des mesures fiscales, à l'exception des modifications d'affectation de recettes fiscales ou des mesures relatives aux prélèvements sur recettes, lors de son dépôt ou postérieurement à ce dépôt. Il est même impossible d'y faire figurer des dispositions relatives à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques, sur la comptabilité publique ou sur l'approbation de conventions financières, ou encore des dispositions relatives aux dépenses qui n'auraient aucun impact sur l'année en cours. Ce sont autant de causes supplémentaires d'irrecevabilité auxquelles il faudra être vigilant lors du dépôt des amendements.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Le PLFG pour 2025 constitue le dernier jalon dans l'exécution de la loi de finances pour 2025 promulguée le 14 février dernier. Ce texte technique retrace les principaux événements survenus en cours de gestion et propose d'ajuster la répartition de certains crédits pour répondre aux imprévus auxquels nous avons dû faire face. Il n'a pas d'autre objectif que de garantir précisément et en toute transparence la bonne exécution de la dépense. C'est donc un jalon essentiel pour respecter la cible de déficit qui avait été fixée à 5,4 % du PIB. Ce texte ne comprend aucune dépense ou aucune économie supplémentaire, et il ne contient rien que vous ne connaissiez déjà.

Avant de vous le présenter en détail, je signale la présence d'une coquille dans les tableaux non normatifs relatifs aux modifications intervenues en gestion. En effet, les lignes ont été mécaniquement et artificiellement majorées du fait de l'intégration aux mouvements intervenus en gestion de certains crédits ouverts au titre du décret « services votés ». Cette coquille a été rectifiée lundi soir – M. le rapporteur général et M. le président ont reçu les tableaux exacts.

Les cinq principales ouvertures de crédits, qui justifient que ce texte doit être voté pour que nous puissions finir correctement l'année, sont les suivantes.

La première concerne l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et la prime d'activité, dont la dynamique a été plus allante qu'anticipé. Nous ouvrons 450 millions d'euros de crédits pour garantir le versement intégral aux allocataires en décembre. Si ce texte n'est pas voté, le Gouvernement ne pourra pas l'assurer.

La deuxième ouverture représente 119 millions d'euros, pour maintenir ouvertes les 203 000 places d'hébergement d'urgence dont nous disposons jusqu'à la fin de l'année.

La troisième, tout aussi essentielle, s'élève à 190 millions d'euros pour la mission *Sécurités*. Elle vise à répondre aux besoins de protection des populations à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie et à tenir compte du coût des incendies de grande ampleur qui ont frappé le pays cet été. Par ailleurs, 45 millions d'euros sont ouverts sur le programme *Conditions de*

vie en outre-mer pour faire face aux dépenses exceptionnelles à Mayotte après le passage du cyclone Chido et à La Réunion après le cyclone Garance.

La quatrième ouverture concerne la mission *Défense*, avec 349 millions d’euros pour financer les surcoûts opérationnels dans un contexte de tensions croissantes et pour accélérer l’effort de réarmement souhaité et annoncé par le Président de la République.

Enfin, la cinquième ouverture vise à respecter nos engagements contractuels en matière de production d’énergie renouvelable, à hauteur de 1,1 milliard d’euros.

Grâce à ce texte, nous pourrions remplir nos obligations et faire face aux différents besoins évoqués.

Pour l’essentiel, ces ouvertures de crédits sont gagées par des annulations de la réserve de précaution qui, depuis cette année, permet de couvrir les besoins d’ouverture au niveau interministériel. Les autres annulations prévues par ce PLFG visent à ajuster le niveau de dépenses à la trésorerie restante des opérateurs. C’est ainsi que des annulations à hauteur de 1,6 milliard d’euros sont proposées au titre de la mission *Investir pour la France de 2030*, car les opérateurs mettant en œuvre le plan disposaient déjà d’une trésorerie suffisante pour faire face à leurs engagements et n’avaient pas besoin de crédits complémentaires. Je le dis très sereinement : ces annulations n’ont pas conduit et ne conduiront pas à une remise en question ni des engagements pris ni des appels à projets ouverts.

Il n’y a donc aucune coupe dans les budgets des ministères ou dans les prestations. Il s’agit de mettre en œuvre les principes de bonne gestion qui, à eux seuls, devraient nous permettre d’atteindre la cible de dépenses inscrite dans la loi de finances pour 2025.

Par le compromis que vous aviez trouvé au début d’année, nous nous sommes collectivement engagés à tenir ce déficit à 5,4 % du PIB. Nous sommes en passe de remplir cet engagement. Comme l’indique le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) dans son avis, *« le caractère crédible de la prévision du PLFG à 5,4 points de PIB ne signifie pas que l’atteinte de ce chiffre est certaine, mais que cette prévision apparaît centrale au regard des informations disponibles à ce jour et que les aléas autour de celle-ci sont globalement équilibrés. Une stricte maîtrise en fin de gestion des objectifs de dépenses pilotables accroît les chances de tenir l’objectif de solde [...] »*. C’est tout l’objet de ce texte.

Après 5,8 % de déficit en 2024, nos finances publiques font un premier pas essentiel vers la voie de la consolidation. Grâce à ces efforts, la cible de 3 % pour 2029 sur laquelle nous nous sommes engagés demeure atteignable.

Ce bon résultat illustre notre vigilance collective et partagée avec tous au cours de l’année, puisque nous pouvons dire que la dépense a été tenue. L’atterrissage des dépenses relevant du périmètre des dépenses de l’État est en ligne avec ce qui avait été voté en loi de finances pour l’année. Elles comprennent notamment les dépenses des ministères et les prélèvements sur recettes en faveur des collectivités territoriales et de l’Union européenne.

Dans le même temps, alors que l’économie est demeurée résiliente, avec 0,7 % de croissance, les recettes fiscales sont en ligne avec la cible retenue en début d’année. Les bonnes performances de l’impôt sur le revenu et de l’impôt sur les sociétés ont compensé la dégradation des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – dans des proportions bien moindres et plus mesurées qu’en 2023 et en 2024, je tiens à le signaler.

Tenir l'objectif de déficit pour 2025, c'est aussi montrer que nous pouvons y arriver. Comme l'a rappelé le Premier ministre à de nombreuses reprises, le Gouvernement se place plus que jamais au service du Parlement : le Gouvernement a proposé, le Parlement a disposé et a voté, et le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre le compromis trouvé. Ce résultat est aussi un gage de crédibilité, vis-à-vis de nos partenaires européens et internationaux, vis-à-vis de nos créanciers, vis-à-vis de vous, parlementaires qui votez la loi et attendez légitimement qu'elle soit appliquée, et vis-à-vis des Français qui veulent que les efforts paient et que les engagements pris soient tenus.

Après deux années marquées par des dérapages budgétaires, nous avons décidé avec vous de changer de méthode. Nous avons annoncé en mars un plan d'action, que j'étais venue présenter ici, pour améliorer le pilotage des finances publiques. Avec le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique Éric Lombard, nous avons cherché tout au long de l'année à perfectionner les outils de prévision et de suivi, et à garantir plus de transparence et de redevabilité.

Nous avons créé le comité d'alerte des finances publiques. Deux éditions avaient été organisées, en avril et en juin. Nous vous avons donné rendez-vous, ainsi qu'aux élus locaux et aux organisations syndicales et patronales, pour vous informer des dernières évolutions de nos comptes publics et pour vous présenter les mesures que le Gouvernement comptait prendre pour y faire face. Ces échéances ont permis de prendre des décisions fortes, suffisamment tôt pour nous permettre de contrôler la dépense. Des annulations de crédits avaient ainsi été décidées fin avril, suivies d'un « surgel » transverse en septembre pour renforcer la réserve de précaution. Les comités d'alerte ont été un outil de pilotage utile et transparent. Je vous propose de les reconduire l'an prochain, avec un rendez-vous au printemps, un autre à l'été et un troisième pour préparer la présentation du prochain projet de loi de finances.

Ce PLFG pour 2025 permet d'apporter les derniers ajustements sur l'exécution de cette année, qui a été conduite avec vigilance et anticipation. Le Gouvernement est au rendez-vous des engagements que vous aviez pris en février dernier. Ce résultat doit servir de socle pour, de nouveau, voter des objectifs crédibles et réalistes dans les textes financiers pour 2026 qui ne valent rien si l'exécution, ensuite, n'est pas tenue. La marche passée en 2025 nous permet de considérer que ce que nous faisons a du sens et peut s'appliquer. C'est l'essentiel.

M. le président Éric Coquerel. Depuis cet été, nous vous avons alertée avec plusieurs députés, dont Charles de Courson lorsqu'il était rapporteur général, sur le décrochage des recettes de TVA. Vous avez tenté de nous rassurer. La prévision de recettes initiale était trop optimiste. Alors que la loi de finances pour 2025 prévoyait 15 milliards d'euros de coupes par rapport à 2024, la consommation populaire ne pouvait que ralentir. Les effets de ces coupes sont aggravés, puisqu'il est proposé d'annuler 5,7 milliards d'euros de crédits supplémentaires – soit, en cumulant avec les crédits annulés en avril, plus de 8 milliards d'euros par rapport aux crédits ouverts par la loi de finances pour 2025. Je viens d'entendre que, pour vous, cela n'obérera en rien les moyens des ministères. Je suis malgré tout étonné que les 8 milliards d'euros en moins par rapport à la copie initiale passent en quelque sorte par pertes et profits.

Une moins-value de 5 milliards d'euros de TVA par rapport à la prévision initiale est attendue. Malgré une inflation de 1,1 %, les recettes de TVA devraient être inférieures de 300 millions d'euros à celles de l'année dernière, soit un niveau inférieur de 1,4 milliard d'euros à celui qu'auraient dû atteindre les recettes si elles avaient juste suivi l'inflation. Le problème est plus grave encore, puisqu'il s'agit uniquement de la part des recettes qui revient à l'État, soit la moitié des recettes totales. La moins-value totale devrait donc être de 10 milliards

d'euros. En effet, on sait que la TVA ne rentre plus que pour un peu moins de la moitié dans les recettes de l'État. N'y voyez-vous pas l'impasse dans laquelle nous mènent ces coupes ? Les effets de réductions sur l'activité économique se traduisent par une baisse de certaines recettes, et donc une aggravation du déficit que vous tentez de réduire ensuite par de nouvelles baisses de dépenses, lesquelles réduisent encore plus l'activité. Ne voyez-vous pas, ici, un cercle récessif ?

Ma deuxième question concerne les contributions au service public de l'électricité (CSPE). Lors de votre audition en juillet, je vous avais interrogée sur les crédits dédiés à la compensation des producteurs d'énergies renouvelables. Si, facialement, les crédits de la mission *Écologie, développement et mobilité durables* augmentent, ce n'est pas parce que l'État fait un effort plus important – je l'avais déjà souligné –, mais parce qu'il doit compenser ces producteurs. Alors que les crédits de cette mission augmentent d'à peine 100 millions d'euros entre la loi de finances pour 2025 et le PLF pour 2026, nous constatons au sein de ce montant une augmentation de 3 milliards d'euros des crédits liés à la compensation. Ces 3 milliards d'euros ne sont pas des investissements supplémentaires, mais simplement des engagements passés. Cela signifie que les autres lignes de la mission ont diminué de 2,9 milliards d'euros. Dans le cas du PLFG, ces crédits induisent également une lecture biaisée de ce qui est proposé par le Gouvernement. Certes 3,3 milliards de crédits supplémentaires sont ouverts par ce PLFG, mais ils comprennent 1,1 milliard pour la compensation des producteurs d'énergie renouvelable. Ne serait-il pas nécessaire de modifier la maquette, pour que les efforts en faveur de la bifurcation écologique soient plus lisibles ?

Enfin, s'agissant du budget de la sécurité civile qui était prévu en baisse de 66,3 millions d'euros pour 2025, soit une baisse de 7,5 %, vous avez finalement ouvert 120,4 millions d'euros de crédits, en lien avec les incendies extrêmes auxquels nous avons fait face cet été. Dans les budgets à venir, ne faudrait-il pas prévoir une enveloppe pour ces réactions au dérèglement climatique qui, malheureusement, ne seront plus exceptionnelles, mais deviendront la règle ? Les budgets proposés peuvent-ils répondre à cette évolution ? Ne serez-vous pas amenés, à chaque budget rectificatif, à abonder un budget qui n'avait pas été prévu à cet effet ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. La question de la TVA nous a tous occupés. En valeur, le PIB a augmenté de 2,3 % et la consommation de 1,6 % – ce sont les données que nous avons prises dans la prévision de notre PIB pour 2025. Par ailleurs, l'assiette taxable a augmenté de 1,7 %. Le sujet n'est donc pas tant celui de la dynamique économique que celui de la TVA. J'ai relancé une mission de l'Inspection générale des finances (IGF) avec tous les services de Bercy pour comprendre pourquoi la recette n'avait pas augmenté dans les mêmes proportions que l'assiette taxable.

Parmi les pistes que nous étudions, il y a celle de la consommation de petits colis. La semaine dernière, 200 000 colis ont été contrôlés à l'aéroport de Roissy en une journée. Cette consommation étant effective, puisqu'elle est décaissée, de la TVA devrait y correspondre, mais ces circuits sont parfois exonérés de droits de douane et de TVA. Au-delà des fraudes, nous avons constaté en effet, dans les paquets qui ont été contrôlés, une sous-déclaration massive de valeur et des importations pour revente et non à destination de particuliers. C'est une première source de perte de TVA.

Nous devons aussi nous améliorer dans le suivi des paiements d'une forme d'activité non déclarée, qui est une autre source de potentielle perte massive de TVA.

Plus largement, se posent des enjeux de fraude. C'est pourquoi le Gouvernement continue de pousser pour l'usage de la facturation électronique. Le bon suivi des chaînes de paiement grâce à ce dispositif devrait permettre en effet de récupérer 2 à 3 milliards de TVA.

En somme, concernant la TVA, le sujet n'est pas l'effondrement de l'assiette taxable, mais sa décorrélation avec la fiscalité engrangée. Nous pourrions discuter des conclusions de la mission.

J'en viens à votre question relative aux annulations. Nous tenons le périmètre des dépenses de l'État à 300 millions d'euros près. Nous avons annoncé un chiffre, qui figure dans les tableaux qui vous ont été remis, nous avons ensuite exécuté la dépense, et le total des dépenses effectives sera supérieur de 300 millions d'euros à ce que nous avons prévu. En parallèle des annulations, nous proposons des ouvertures. Contrairement à ce que certains ont pu croire, nous n'annulons pas des dépenses pour faire des économies supplémentaires, je le dis très sereinement. Les annulations sont nécessaires pour tenir compte des reports.

Concernant les CSPE, nous avons débudgétisé 3,1 milliards d'euros car nous compensons à présent la cogénération et les dépenses pour les zones non interconnectées (ZNI) par les accises. Celles-ci n'augmentent pas, mais sont dédiées à de nouveaux objectifs financiers. Ces 3,1 milliards d'euros se font hors du budget. Inversement, je vous garantis que, hors CSPE, les budgets de la mission *Écologie, développement et mobilité durable* sont en légère hausse, à 700 millions d'euros. Nous n'avons pas masqué une baisse de 2,9 milliards d'euros pour les dépenses d'écologie pour financer des engagements contractuels.

Par ailleurs, à l'article 19 du PLF pour 2026, une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (Ifer) majorée est proposée pour que les plus vieux contrats d'énergies renouvelables, en particulier d'énergie photovoltaïque, contribuent à une forme de rétrocession d'une partie des marges liées au fait qu'à l'époque, on n'imaginait pas que les prix de l'électricité et la rentabilité atteindraient les niveaux actuellement observés.

Enfin, j'ai beaucoup poussé pour que la réserve soit désormais interministérielle et nous permette de faire la bonne gestion constatée en 2025. Pour autant, vous avez raison de dire que les enveloppes de gestion de crise ne sont pas simples à identifier quand nous votons les projets de loi de finances pour l'année. L'enveloppe des dépenses à « interministérialiser » s'élève à 1 milliard d'euros environ. Mais, dans le budget de la sécurité civile, dans celui de l'outre-mer ou dans celui du ministère de l'intérieur, les provisions pour crise sont faibles. Nous en débattons prochainement, notamment au sujet des niches fiscales supportées par le budget outre-mer. Après quelques mois de suivi de l'exécution des budgets, mon intuition est que le ministère des outre-mer gagnerait à avoir une enveloppe plus libre d'emploi. Chaque année, en effet, on finance les crises – souvent climatiques – par la solidarité interministérielle et en activant les budgets de l'éducation, de l'écologie, du transport ou du logement. Une réflexion structurante serait pertinente en la matière, dans la mesure où le monde est confronté à un nombre croissant de chocs, en particulier climatiques.

M. le président Éric Coquerel. Je suis étonné que vous n'imputiez en rien la baisse de la TVA à celle de la consommation des ménages.

J'ai noté ce que vous avez dit concernant les CSPE. Du même coup, les crédits sont perturbants, de manière faciale. Il serait intéressant d'envisager un changement de maquette, pour plus de clarté.

Enfin, l'imprévisibilité des crises ne concernera pas seulement l'outre-mer.

Présidence de M. François Jolivet, vice-président de la commission.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Le Gouvernement maintient la prévision de solde à – 5,4 % du PIB, comme prévu dans la loi de finances pour l'année. Cela signifie que le déficit reste massif et structurel, sans inflexion de la trajectoire. La dette continue donc de croître et notre pays demeure l'un des plus déséquilibrés de la zone euro.

Le solde budgétaire s'améliore légèrement. À – 131 milliards d'euros, il est supérieur de 8 milliards d'euros à la prévision de déficit budgétaire de la loi de finances initiale, mais il ne faut pas se faire d'illusions, cette amélioration doit beaucoup à des facteurs conjoncturels : la baisse de la charge de la dette, les taux et des ajustements techniques. Ce n'est donc pas une amélioration structurelle.

Concernant les recettes, les hausses d'impôts sur les sociétés, outre certaines taxes énergétiques, compensent la dégradation des recettes de la TVA, qui nous renvoie à une interrogation sur la consommation.

S'agissant des dépenses, le Gouvernement se félicite de tenir la cible des 488 milliards d'euros pour le périmètre de l'État. Mais il faut rappeler que cette stabilité apparente marque en fait une succession d'ajustements en cours d'année : 2,7 milliards d'euros conformément au décret d'annulation de crédits, 4 milliards d'euros de surgels et, dans le PLFG, 4,2 milliards d'euros d'annulations, compensant à peine les 3 milliards d'euros d'ouvertures nouvelles.

La gestion reste donc sous tension et sans vision d'ensemble, avec des dégels et des regels – donnant ainsi l'impression d'une maîtrise du budget. La véritable revue de la dépense publique et de la réduction du train de vie de l'État doit être une priorité pour 2026. Ce PLFG doit nous éclairer sur l'exercice futur.

Dans son avis, le HCFP rappelle que pour 2025, l'effort de réduction du déficit repose uniquement sur les hausses de prélèvements obligatoires et que « *l'effort en dépenses serait nul* ».

Ma première question concerne le financement de nos obligations contractuelles à propos des énergies renouvelables, pour 1,1 milliard d'euros. C'est une somme considérable. Pouvez-vous nous éclairer sur ces fameux engagements contractuels et, surtout, sur leur pérennité ? L'argent des Français continuera-t-il, chaque année, à compenser ces engagements ? Si ces derniers ont pour conséquence de devoir ouvrir des lignes de crédits, faut-il les revoir ? A-t-on la possibilité de le faire ? Est-ce crédible ? Est-ce souhaitable ?

Ma deuxième question concerne la diminution de la consommation. Vous avez expliqué que le modèle des petits colis prenait en défaut cette invention française qu'est la TVA. Vous avez également mentionné une « *sous-déclaration massive* » dans les petits colis. Pouvez-vous la quantifier ? Comment peut-on y remédier ? Vous avez également évoqué, parmi les voies de solution, la facturation électronique. Comment ce dispositif pourrait-il nous aider à la régler la question de la sous-déclaration massive pour les colis qui arrivent en France puisque, par définition, le producteur chinois n'est pas soumis à la facture électronique ?

Par ailleurs, la Grèce que tout le monde montrait du doigt voilà quelques années et qui était aux prises avec les difficultés budgétaires que l'on sait, rembourse par anticipation les prêts qui lui ont été consentis. Elle contribue ainsi à une amélioration de 1,1 milliard d'euros

du solde du compte de concours financier *Prêts à des États étrangers*. C'est remarquable. Au-delà du PLFG, pensez-vous que l'on puisse tirer des leçons de l'exemple grec, que nous suivons depuis une quinzaine d'années ?

Enfin, les chiffres qui ont été présentés il y a quelques semaines concernant la consommation sont-ils de nature à modifier à nouveau les équilibres globaux du PLFG d'ici à la fin de l'exercice budgétaire ?

L'enjeu de vote est moins important pour le PLFG que pour le PLF. Néanmoins, il est important que nous envoyions un signal et que, malgré les interrogations que je nourris face à l'absence de réforme structurelle, nous votions ce PLFG.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Vous avez commencé en disant que ce PLFG ne portait pas une vision d'ensemble. Depuis ma prise de fonctions, il m'a semblé essentiel de faire deux choses, qui se traduisent dans ce texte.

La première était la création d'une vraie mise en réserve interministérielle, pour gérer les aléas haussiers et baissiers qui se produisent chaque année. Historiquement, les réserves étaient ministérielles, ce qui ne favorisait pas à une bonne régulation de la dépense. En effet, aucun ministère n'était incité à faire des économies, puisque leurs réserves étaient, en somme, leur propriété. Quant aux ministères qui rencontraient des aléas, ils se retrouvaient dans des situations difficiles – je pense notamment aux enjeux concernant l'outre-mer ou la sécurité. Cette réserve interministérielle a donc été créée et présentée lors du comité d'alerte d'avril. Elle devait nous aider à atteindre nos objectifs, et je crois que cela a fonctionné.

La deuxième chose a consisté à vous associer, en toute transparence. J'ai eu l'honneur de siéger dans cette commission comme députée, à une époque où l'exécution n'était jamais suivie. Cela nous occupait au mieux une heure par an. Je ne parle pas de l'évaluation des politiques publiques, mais bien de leur exécution. Certes, les années 2023 et 2024 ont été particulières compte tenu de l'inflation et de plusieurs crises. Ce qui s'est produit fin 2024 dans les débats budgétaires était dû en partie au fait que les députés ne se sentaient pas suffisamment informés et sereins quant à la réalité des chiffres qui leur étaient présentés. Nous avons réuni deux comités d'alerte et rendu publiques toutes les données dont nous avons connaissance – pour l'État, pour les collectivités et pour les hôpitaux. C'est une vision non pas d'ensemble à l'euro près, mais de méthode, qui me semble avoir été déterminante pour parvenir en fin d'année à ce résultat d'un déficit en ligne avec les prévisions.

Par ailleurs, la France n'est, à de nombreux égards, pas comparable à la Grèce. La crise grecque a commencé précisément en raison d'un défaut de communication, et avec un déficit d'abord estimé à 5 % du PIB grec, puis à 7 %, puis à 9 % et finalement à 12 % pour l'année 2009. En outre, la croissance économique française est, encore au troisième trimestre, bien supérieure en France qu'en Grèce. Certes, la Grèce rembourse de manière anticipée ses créances vis-à-vis des autres pays européens – dont 1,1 milliard d'euros de créances de la France –, mais, pour réussir à rembourser sa dette, la Grèce doit générer chaque année un excédent primaire de 3 points de PIB. La leçon à tirer est donc qu'un pays peut être asphyxié par sa charge d'intérêt. Pour nous, cela représenterait deux fois plus d'efforts que ce que nous essayons de faire d'ici à 2029.

J'en viens aux remarques selon lesquelles l'État devrait se serrer la ceinture. Pour le grand public comme pour vous, il me semble utile de comparer l'évolution de la dépense entre la fin de l'année 2023 et aujourd'hui. En cumul, les dépenses de l'État et des opérateurs ont

baissé de 0,1 %. En volume, depuis deux ans, les dépenses sont donc restées stables. Sur la même période, les dépenses des collectivités ont progressé de 3,1 % en volume et celles de la sphère sociale ont crû de 5,5 %. Les chiffres montrent que nous avons une vision erronée du périmètre sur lequel doivent se concentrer les efforts. Bien sûr que l'État doit se serrer la ceinture et réduire son train de vie mais la réalité est celle des chiffres que je viens de donner. Aussi allons-nous continuer à viser la stabilité des dépenses de l'État et des opérateurs – d'ailleurs, le PLF pour 2026 propose une stabilité en valeur, hors défense. Les enjeux de la sphère locale et de la sphère sociale sont à appréhender de manière collective.

Concernant les petits colis, je rappelle que les droits de douane ne s'appliquent pas en dessous de 150 euros. Il importe donc d'abord que le bien soit facturé au bon prix pour que la TVA s'applique. Or 80 % des colis sont non conformes : pour une moitié en matière de qualité, de sécurité et de contenu, et pour l'autre sur les valeurs déclarées. Puisque lorsque vous sous-déclarez, vous êtes exempté de droits de douane si le montant n'atteint pas 150 euros, la TVA injectée dans le système est massivement inférieure à la valeur effective du bien. Par ailleurs, cette exemption concerne seulement les particuliers. Mais la loi est détournée car, dans nombre de colis, les produits sont en fait destinés à de la revente. Il s'agit donc d'un flux commercial, soumis à d'autres règles d'importation et de fiscalité, notamment des droits de douane.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement vous propose résolument de créer une taxe sur les petits colis. Sous présidence française du Conseil de l'Union européenne, nous avons également instauré l'union douanière, pour que des droits de douane s'appliquent à tous les colis au 1^{er} janvier 2028 sans la barrière des 150 euros. Nous avons aussi un enjeu de système d'information, pour pouvoir suivre massivement le flux. La France retire 1 produit pour 2 000 produits contrôlés au Havre, quand le ratio est de 1 pour 2 millions dans l'Union européenne. Il faut que nos pratiques deviennent les pratiques européennes.

Quant au sujet de la facturation électronique, il est lié à la TVA, mais pas aux petits colis. Ce dispositif sera, pour les entreprises, l'équivalent de la déclaration du prélèvement à la source pour les particuliers. Toutes les factures devront être reçues par mode électronique à partir de septembre 2026 et émises ainsi à compter de 2027. Après deux cycles de cette mécanique, nous pourrions préremplir les déclarations de TVA. Pour les petites entreprises, cela permettra un gain énorme en productivité, en coût d'expert-comptable et en ressources humaines dédiées à la déclaration de TVA. Pour l'État, ce sera une façon de sécuriser la chaîne, afin que le circuit TVA soit moins fraudé.

Ainsi, pour des raisons différentes, les mesures relatives aux petits colis et la facturation électronique devraient, de manière convergente, améliorer notre rendement de TVA.

J'en viens aux CSPE. Le PLF pour 2026 prévoit la renégociation des contrats S6 et S10, signés entre 2006 et 2010 quand le ministre Jean-Louis Borloo avait lancé le Grenelle de l'environnement. Ces contrats anciens sont rémunérateurs, voire trop rémunérateurs à certains égards. Nous prévoyons également de plafonner les primes négatives, ce qui signifie qu'on arrête de penser qu'on peut payer les producteurs sans plafonnement quand les prix sont négatifs. Cette mesure rapportera 2,5 milliards en 2026. Enfin, on instaure une Ifer supplémentaire.

S'il est important d'avoir des CSPE pour que les personnes qui investissent en France sachent quelle est la rentabilité minimale à attendre, il faudrait aussi avoir des contrats plus courts, compte tenu de l'évolution des marchés énergétiques.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Il est pour le moins normal qu'il y ait de la transparence entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Mais il est vrai que nous avons un peu souffert du manque de transparence, ces dernières années, donc je vous remercie.

Quand j'évoquais l'absence de vision d'ensemble, je parlais de la difficulté majeure que nous avons à baisser la dépense. Nous n'y parvenons pas. Les prélèvements obligatoires augmentent de 0,8 point de PIB, mais on réduit le déficit de 0,4 point de PIB. Jusqu'où faut-il aller ? Si nous ne faisons porter l'effort que sur les prélèvements obligatoires, nous n'y arriverons pas.

Par ailleurs, j'ai été le rapporteur au Parlement européen du code de l'union des douanes. Chaque État étant libre de sa manière de contrôler les flux, nous ne pourrions malheureusement pas changer grand-chose, à moins de revoir le code. Les États sont jaloux de leurs prérogatives.

Enfin, allez-vous rediscuter les contrats en cours, éventuellement pour les raccourcir ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Un nouveau code douanier s'appliquera au 1^{er} janvier 2028, avec une base de données plus transparente entre pays pour que les écarts de contrôle soient détectés. C'est une grande avancée.

Par ailleurs, nous ne pourrions pas renégocier les contrats d'autorité. C'est contractuellement impossible. Ce serait contesté devant le Conseil d'État, puis le Conseil constitutionnel, et l'État devrait rembourser ce qu'il pensera avoir économisé. En revanche, on peut réfléchir à de nouveaux contrats et à la façon de récupérer, par l'Ifer majorée, une partie de la marge que l'on considère comme excessive. Pour notre pays, son État de droit et son attractivité pour les investisseurs, il est utile que nos contrats soient exécutés.

M. François Jolivet, président. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Jean-Philippe Tanguy (RN). La France n'est pas la Grèce, mais le personnel politique français actuel ressemble beaucoup au personnel politique grec de l'époque. Je laisse chacun apposer les qualificatifs qui conviennent.

Madame la ministre, vous me faites penser à la Première ministre Mme Borne qui était ravie d'assumer trois budgets en déficit, expliquant qu'elle n'avait pas de leçon à recevoir sur la gestion des finances publiques. Donc cela continue ! Si vous n'aviez pas bénéficié d'une diminution de la charge de la dette de 2,9 milliards d'euros, vous n'auriez pas réussi à atteindre vos objectifs. Si vous n'aviez pas augmenté les impôts de 25 milliards d'euros en dehors de l'évolution spontanée, vous n'auriez pas tenu vos prévisions. Une fois de plus, vous êtes incapable de maîtriser la dépense, qui progresse encore de 1,2 % en volume. Vous avez beau nous expliquer chaque année que vous tenez tout à l'euro près, que vous avez compris et que nous allions entrer dans des plans d'économie, vous êtes incapable de tenir la dépense. Quand le rapporteur général vous interroge sur votre incapacité en la matière, vous ne répondez pas à la question. De même, vos prédécesseurs ont été incapables de le faire pendant sept ans de macronisme, malgré les alertes de la Cour des comptes.

Le problème de la France est un problème, non pas de recettes, mais de dépenses, lesquelles sont hors contrôle. Et à chaque fois que l'on vous interroge sur des dépenses précises, ce n'est jamais de votre faute. Ainsi nous avez-vous répondu sur les contrats : « *Ah, mais qui*

aurait pu prévoir la situation de la France avec ces contrats d'énergies renouvelables ? » Mais tout le monde l'avait prévu ! Tous vos opposants l'avaient prévu.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je n'ai pas dit cela.

M. Jean-Philippe Tanguy (RN). Si, vous l'avez dit.

Selon vous, il était impossible de savoir qu'on en serait à ce niveau de prix. Mais il n'y a pas de perturbation des prix, cette année. Vous avez donc menti sur la charge des CSPE, l'année dernière. Nous l'avons dénoncé ici-même. Je l'ai dit. La charge était mensongère. Vous devez rajouter 1 milliard d'euros parce que vous avez menti.

Toute la contractualisation autour des énergies renouvelables est une arnaque d'État. C'est une spécialité de la France. De toute façon, notre personnel politique dirigeant est proche du niveau de l'effondrement de l'URSS : il prend des rentes d'État, est très satisfait de lui et dit au bon peuple qu'il n'a qu'à payer pour la faillite collective.

Je vous le dis, madame la ministre, commencer votre audition en expliquant que si l'on ne vote pas votre PLFG, on est des salauds parce que l'aide aux adultes handicapés ne pourra pas être financée, est scandaleux ! Vous avez beau dire que vous considérez que le Parlement est souverain. En fait, si l'on n'est pas d'accord avec vous, on est des méchants élus et on n'est pas correct. On ne laissera pas faire ! On ne se laissera pas intimider. Vous n'avez qu'à tenir la dépense.

Nous expliquer qu'il faut que le Parlement vote de nouveaux crédits pour financer l'AAH alors que dans le PLF pour 2026, vous allez porter atteinte à la justice fiscale s'agissant des personnes en situation de handicap et de leur travail, c'est scandaleux.

Je n'ai aucune question à vous poser puisque, de toute façon, vous ne faites que nous mentir.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur le député, parler de mensonge est une attaque grave. Je suis ministre depuis le 23 décembre 2024 et je n'ai jamais menti. Il y a une Cour de justice de la République, n'hésitez pas à la saisir.

Vous dites que nous ne tenons pas la dépense et que nous vous faisons passer pour des salauds. La dépense est tenue à 300 millions d'euros près par rapport à la loi de finances pour l'année s'agissant du périmètre de l'État. C'est inscrit dans les tableaux que le HCFP a validés. Dans cette enveloppe globale, qui est tenue, nous avons besoin d'ouvrir des crédits dans les cinq domaines que j'ai cités. Il y a des ajustements à faire entre les ministères qui ont pu dépenser moins et ceux qui ont connu des aléas à la hausse. En l'occurrence, il faut 450 millions d'euros pour payer l'AAH et la prime d'activité jusqu'au 31 décembre.

M. Jean-Philippe Tanguy (RN). Il fallait le prévoir.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Nous le prévoyons chaque année, à tel point qu'en 2025, la dépense de l'État est tenue à 300 millions d'euros près, dans un périmètre d'environ 490 milliards d'euros. Quand on compare les ouvertures que nous proposons au total de la dépense, on ne peut pas dire que le Gouvernement a voulu masquer quoi que ce soit. Le périmètre est tenu. Les ajustements nécessaires doivent passer par la loi, parce qu'ils nécessitent de mobiliser la réserve interministérielle. Cela signifie que des ministères non sociaux vont

financer des dépenses sociales et que des ministères non régaliens vont financer des dépenses régaliennes. C'est cela, le mécanisme de ce PLFG.

Vous pouvez considérer que c'est absurde, que vous n'y comprenez rien et que je vous mens.

M. Jean-Philippe Tanguy (RN). Je comprends tout. Vous êtes en train de nous mentir.

M. François Jolivet, président. On ne s'interpelle pas, s'il vous plaît.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je ne suis pas en train de vous mentir, mais de vous expliquer la réalité.

Par ailleurs, j'ai rappelé la stabilisation des dépenses de l'État et de ses opérateurs et l'évolution à la hausse de celles des collectivités et de la sphère sociale. Je n'ai pas le pouvoir de gérer les collectivités, qui sont autonomes. S'agissant de la sphère sociale, la population vieillit, les retraites augmentent et des choix doivent être effectués.

Ce qui est à la discrétion et la décision directe du ministre, c'est de tenir les dépenses de l'État et des opérateurs. En l'occurrence, depuis la fin de l'année 2023, celles-ci ont baissé de 0,1 % en volume. C'est du jamais vu. C'est peut-être insuffisant pour vous, mais c'est ce que vous avez mis dans les textes et que nous avons exécuté.

Enfin, la charge d'intérêt a baissé parce que les agences de notation, la Commission européenne et l'ensemble des observateurs ont systématiquement valorisé – en avril, en mai, en juin – le fait que notre gestion pour 2025 est méthodique, transparente et source de stabilité.

M. Charles Sitzenstuhl (EPR). Mon groupe soutiendra ce PLFG, qui confirme l'orientation du budget adopté en début d'année, c'est-à-dire celui d'une réduction du déficit qui sera tenu, selon ce que vous avez écrit et annoncé, à – 5,4 % du PIB. Pour autant, il faut préciser qu'à ce niveau, nous n'arrivons pas encore, hélas, à réduire la dette, qui continue à augmenter.

Les rendements de l'impôt sur les sociétés sont en hausse de 5,2 milliards d'euros. Comment explique-t-on cette bonne surprise ? À l'inverse, que dire de la baisse de 5 milliards d'euros des rendements de la TVA ?

Ce budget est de nature à rassurer nos collègues de gauche qui, depuis des mois, répètent que la France est confrontée à un problème de recettes. Au contraire, les recettes fiscales nettes sont en hausse de 3,8 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale. Dans l'effort de redressement des comptes, quel est le ratio entre la hausse des prélèvements obligatoires et la baisse des dépenses ? À l'automne 2024 – vous n'étiez pas ministre –, des chiffres flous et tordus par les gouvernements précédents avaient été communiqués finalement démentis par la Cour des comptes, puisque l'effort avait intégralement porté sur des hausses des prélèvements obligatoires. Qu'en est-il cette année ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Le ratio de 2025 vient d'être donné par un de vos collègues. Le HCFP montre que la baisse du déficit est largement la conséquence de la hausse des recettes. De fait, le taux de prélèvements obligatoires a fortement chuté en 2023 et en 2024, pas du fait d'une baisse des impôts, mais parce que l'élasticité entre le PIB et l'impôt sur les sociétés s'était effondrée. En 2025, on observe le retour à une élasticité plus normalisée,

réserve faite du cas de la TVA. L'impôt entre dans les caisses de manière normalisée avec, toutefois, un taux de prélèvements obligatoires de 43,6 % encore largement inférieur à ce qu'il était en 2019 – 44 %. Ainsi, l'effort de réduction du déficit est en effet porté par une hausse des recettes, mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'effort en matière de dépenses. Il faut néanmoins prendre en compte la surtaxe d'impôt sur les sociétés dans les ressources supplémentaires.

Sur la TVA, je l'ai dit, pour répondre à l'enjeu de conversion entre la base taxable et l'impôt réellement engrangé, nous avons lancé une mission à Bercy et envisagé des mesures pour lutter contre la fraude et une taxe sur les petits colis.

Je le répète, nous avons un enjeu de dépenses. J'ai montré que l'État fait des économies en dépenses dans tout ce qu'il peut piloter. Même s'il doit poursuivre ses efforts, nous sommes loin de tout ce qu'on entend dire sur le train de vie de l'État. Les dérives viennent de notre sphère sociale – les retraites, la maladie et potentiellement les autres dépenses sociales. Si ce rythme se poursuit, compte tenu de la croissance de notre PIB, nous devons avoir un modèle fiscal et productif très différent. Ce n'est pas ce que je préconise, mais une décision collective est nécessaire.

M. Aurélien Le Coq (LFI-NFP). Quand reconnaissez-vous que votre politique est un fiasco économique et social ? Nous en avons le résultat sous les yeux, avec 32 milliards d'euros de coupes budgétaires en loi de finances initiale, auxquels vous avez ajouté 3 milliards d'euros en avril, puis 10 milliards d'euros d'annulations de crédits. Vous nous expliquez que ce sont des ajustements, avec des vases communicants. Mais les 10 milliards d'euros d'annulations ne sont pas tous transcrits en ouvertures, lesquelles ne représentent que 3 milliards d'euros. En outre, ces annulations pèseront pour 4,2 milliards d'euros sur nos services publics.

Résultat, la croissance et l'activité s'effondrent. Vous aviez préparé l'année sur une base de 1 % de croissance, mais celle-ci sera de 0,7 %. Quant au plan de stabilité du Gouvernement de 2024 pour 2025, il estimait la croissance à 1,4 % grâce à la consommation populaire.

Or la pauvreté explose et la consommation populaire s'effondre, ce qui se traduit par 5 milliards d'euros de TVA en moins. Et ce qui est inquiétant, c'est que vous allez recommencer l'année prochaine, puisque la consommation devrait encore baisser.

Certains disent que l'effort ne porte que sur les recettes. Mais qui paie ? En l'occurrence, la hausse de la fiscalité concerne à 50 % les impôts sur la consommation d'énergie, donc l'ensemble des Français. Quant à la surtaxe d'impôt sur les sociétés, qui semble vous ravir, je rappelle que vous avez décidé de la passer de 8 à 6 milliards d'euros l'an prochain, donc de faire un cadeau de 2 milliards d'euros.

Par ailleurs, comment se fait-il que la charge de la dette ait été surestimée ? Était-ce pour servir ce chantage à la dette que l'on nous fait en permanence pour justifier l'austérité ? Si la charge a été surestimée cette année, le sera-t-elle à nouveau l'an prochain, pour appuyer vos politiques ?

Il est vrai que vous avez baissé les dépenses publiques : cela se ressent dans les services publics. Vous nous donnez des montants en volumes, mais nous aimerions connaître l'évolution de ces dépenses en proportion et en pourcentage du PIB intégrant l'inflation et l'augmentation des besoins. Nos services publics souffrent.

Vous avez également coupé les crédits de la mission *Investir pour la France de 2030* de 1,6 milliard d'euros au moment où la France se désindustrialise. Vous dites que les opérateurs n'ont pas tout dépensé, et que les programmes avancent. Mais l'année dernière, vous aviez déjà coupé ces crédits de 1,2 milliard d'euros. Comment expliquez-vous qu'on ne soit pas capable de dépenser efficacement l'argent de l'État pour défendre les industries et en rouvrir, à l'heure où les fermetures n'ont jamais été aussi nombreuses ?

J'en viens aux dépenses de la sécurité sociale. Avec plus de pauvres, plus de malades et plus de personnes âgées, je me demande comment vous ferez pour réduire la dépense.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je resterai factuelle, afin que notre débat ne déborde pas le sujet de cette audition.

Concernant la charge de la dette, nous avons connu un ralentissement de l'inflation. Celle-ci était de 1 % en octobre dernier alors que nous pensions qu'elle serait de 1,4 %. Or en général, les taux d'intérêt sont liés à l'inflation. Nous pensions donc avoir un taux à dix ans de 3,6 % en fin d'année : il est de 3,4 %. Les facteurs de cet écart de 0,2 point sont à la fois français, européens et mondiaux. En effet, une baisse mondiale des taux a suivi les décisions de la Banque centrale américaine et divers mouvements de marchés. Nous n'avons pas eu l'obsession de surestimer la charge de la dette. La Banque centrale européenne (BCE) elle-même prévoyait des taux d'intérêt moyens à dix ans en zone euro plus élevés que ceux qui sont observés en moyenne en zone euro.

Avons-nous gonflé la charge de la dette pour faire peur aux Français et pour justifier des économies supplémentaires l'an prochain ? Je ne crois pas. Au contraire, il est de bonne gestion d'éviter d'arriver à une situation dans laquelle nous n'aurions pas les moyens de payer nos créanciers. Je préfère que nous soyons prudents, quitte à constater en fin d'année que nous avons eu besoin de faire moins d'économies que prévu, plutôt que l'inverse. Vous seriez alors les premiers, à raison, à considérer que le Gouvernement n'a pas bien fait son travail. En l'occurrence, il n'y a pas eu de surestimation.

Par ailleurs, en volatilité annuelle, les taux français évoluent dès qu'il y a de l'incertitude politique. Or dans toutes leurs évaluations, nos créanciers internationaux, la BCE et les agences de notation ont systématiquement cité la bonne gestion de 2025, la transparence et les comités d'alerte.

Sans l'annulation de crédits de 1,6 milliard d'euros, les opérateurs de la mission *Investir pour la France de 2030* auraient fini l'année avec plus de 5 milliards d'euros de trésorerie. Avec cette mesure, leur trésorerie s'établira autour de 3 milliards d'euros. Rapprocher les crédits budgétaires et les besoins est de bonnes gestions et de bonne politique. Compte tenu des circonstances budgétaires, j'assume cette décision prise avec les Premiers ministres François Bayrou et Sébastien Lecornu. Je le redis, il s'agit d'un ajustement de trésorerie. Rien n'a été ralenti ou stoppé dans les projets de fond. C'est une décision de gestion financière, pas de politique publique.

En fin de gestion, certaines annulations étant compensées par des ouvertures, le périmètre des dépenses de l'État sera, à 300 millions d'euros près à la hausse, celui que vous avez voté. Nous ne faisons donc pas d'économies en douce.

M. Philippe Brun (SOC). Ce PLFG est un tableau de bord non seulement du budget de l'État en cours d'exécution, mais aussi de l'économie française. En l'occurrence, la baisse

des recettes de TVA à hauteur de 5 milliards d'euros illustre le phénomène de déconsommation qu'une partie des collègues et le Gouvernement ne semblent pas assumer.

Certes, il faut lutter contre la fraude à la TVA, notamment en lien avec les petits colis. Mais il y a aussi une déconsommation. En effet, malgré l'augmentation des prix, le chiffre d'affaires global des supermarchés est passé de 139 milliards d'euros en octobre 2024 à 138 milliards d'euros à fin octobre 2025. Les consommateurs dont les revenus sont inférieurs au salaire médian peinent à consommer du fait de la hausse de 17 % des prix alimentaires ces trois dernières années, même en passant à la marque distributeur ou premier prix. Malheureusement, le projet de loi de finances pour 2026 ne résout pas ce problème de consommation.

Nous devons y travailler, et aborder aussi la question de la surépargne des plus aisés, laquelle apparaît dans les statistiques du PLFG avec la progression du produit de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). En haut, l'accumulation des richesses continue et n'est pas décaissée dans l'économie réelle. Comment faire décaisser davantage l'épargne afin de relancer l'économie et relancer la consommation populaire ?

Par ailleurs, la principale dépense supplémentaire de ce PLFG est l'augmentation des crédits pour le service public de l'énergie. Quand lancerez-vous une mission pour étudier les sommes délirantes consommées pour ce service public ? On a accumulé les boucliers tarifaires – 72 milliards d'euros ces trois dernières années – pour subventionner un marché dysfonctionnel. Et en cette fin de gestion, il faut ajouter un 1 milliard d'euros supplémentaire. Ce marché mal régulé coûte cher aux finances publiques.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. L'Insee vient de publier les chiffres de la croissance. L'acquis de croissance en volume s'établit à + 0,3 % pour la consommation et à + 0,8 % pour le PIB. L'acquis de pouvoir d'achat est, quant à lui, de + 1,1 % et la masse salariale progresse d'environ 1,8 %. Dans le même temps, le taux d'épargne augmente, pour atteindre 18,9 %. Or l'Insee a montré qu'en 2024, la revalorisation des retraites a été épargnée à 75 %. En outre, une partie significative du taux d'épargne est portée par les générations les plus âgées. La répartition des ressources, de la consommation et du taux d'épargne est donc aussi un enjeu générationnel.

Faire passer le taux d'épargne à 17,5 % ou 18 % – ce qui resterait élevé – permettrait de générer un fond de croissance économique par un rebond relatif de la consommation. Nous avons ici un enjeu collectif de stabilité et de signal politique : les Français épargnent parce que notre situation politique et budgétaire n'inspire pas confiance. Elle crée des incertitudes, qui se reportent dans une moindre capacité à prendre des décisions d'achats importants ou à libérer une forme de pouvoir d'achat dans la consommation.

J'en viens à votre question sur l'énergie. Pendant plusieurs années, nous avons tous été terrifiés, à juste titre, par la forte hausse des prix de l'énergie. Durant cette période, les producteurs d'énergies renouvelables finançaient le système et l'État sécurisait les factures d'énergie – d'où les montants significatifs des boucliers tarifaires pour les particuliers et pour les entreprises. Les milliards dont vous parlez sont allés non pas aux producteurs d'énergie, mais aux ménages et aux entreprises. La situation s'est aujourd'hui inversée et les prix de l'électricité sont plus bas, et même stables en 2025 et en 2026. C'est une bonne nouvelle pour nos concitoyens, mais des contrats de long terme garantissant un prix de l'électricité ont été signés, il y a parfois de nombreuses années.

Face à la volatilité, il fallait assurer une meilleure péréquation dans le temps. Pour éviter des rebonds budgétairement très coûteux, nous avons sorti de l'enveloppe budgétaire les dépenses liées aux zones non interconnectées (ZNI) et au biométhane, afin que les 3 milliards d'euros à payer soient financés par le système électrique et non par le budget de l'État, d'où les enjeux de maquette budgétaire dont a parlé le président Coquerel. Sans cela, on laisserait croire aux Français que ces dépenses sont amendables et pilotables. Elles le seront pour l'avenir et les prochains contrats, mais pas pour le passé – *modulo* les mesures proposées dans le PLF pour 2026, à savoir une Ifer majorée, le plafonnement des primes négatives et la renégociation des contrats dits S6 et S10. Ce débat se tient entre juristes depuis de nombreuses années, pour ne pas remettre en cause notre attractivité en matière d'investissement énergétique. Je vous rappelle que nous devons financer de nouvelles installations nucléaires.

M. François Jolivet, président. Peut-être les Français épargnent-ils aussi parce que la situation géopolitique les inquiète, en tout cas pour ce qui est des retraités. L'instabilité politique n'est pas le seul levier de motivation.

M. Jean-Didier Berger (DR). Le déficit est globalement à la cible que nous avons fixée : c'est suffisamment rare pour être souligné. En revanche, comme l'explique le HCFP, ce retour se fait intégralement par la hausse des prélèvements obligatoires, donc aucunement par la baisse de la dépense publique.

Vous dites que le budget de l'État serait contenu sur deux ans. Ce sera peut-être le cas, et encore, à peine. En tout cas, sur un an, on n'est pas à la cible. En outre, le budget de l'État augmente autant que celui des collectivités locales. Il faut arrêter de laisser entendre que les collectivités seraient moins bien gérées.

Par ailleurs, les prévisions en matière d'impôts sont source d'erreurs multiples et contradictoires. Si nous tenons la cible, c'est parce que ces erreurs se compensent. Les recettes de TVA sont moindres tandis que celles liées à l'IS et à l'impôt sur le revenu progressent. En réalité, c'est la France qui travaille qui compense la non-consommation, voire la déconsommation pour rependre le terme de Philippe Brun. Celle-ci ne s'explique pas seulement par l'inquiétude que génère la situation internationale ; elle tient aussi à ce que nous faisons ici, à l'Assemblée nationale. Les Français sont inquiets de constater que les dépenses publiques ne sont pas suffisamment tenues et que le déficit n'est pas suffisamment réduit. Cette insuffisance de sérieux budgétaire entraîne un risque d'augmentation des taux d'intérêt, donc un risque pour l'avenir de tous les projets de tous les Français.

L'augmentation des prélèvements obligatoires atteint des records. En séance, vous avez souligné qu'avec les mesures qui venaient d'être votées, nous allions franchir une nouvelle hausse historique. Mais la progression entre 2024 et 2025 est déjà particulièrement inquiétante.

Vous avez également indiqué que la réserve interministérielle permettait une meilleure gestion. J'aimerais qu'elle concerne aussi les effectifs. Ceux des agences continuent en effet à augmenter. Si c'est justifié pour les deux organismes mentionnés dans le PLFG, pourquoi ne parvient-on pas à réduire les autres ? Nous aimerions que le mécanisme de transparence soit mensuel et pas seulement trimestriel, à l'occasion des comités d'alerte des finances publiques ou de la présentation du PLFG.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Les taux de prélèvements obligatoires observés en 2023 et en 2024 sont la conséquence d'une anomalie dans l'élasticité entre le PIB et les recettes : à fiscalité égale, à taux d'imposition égal et à fonctionnement du pays égal, cette

élasticité s'est effondrée. Du fait de cette anomalie, qui a donné lieu à de nombreux travaux, notamment en commissions d'enquête, les taux de ces années ne doivent pas être pris comme des points de référence ou de comparaison. En outre, dans un contexte de forte inflation, tous les pays européens autour de nous ont connu la même chute d'élasticité.

Par ailleurs, vous parlez d'effectifs ; je parlerai de masse salariale. En 2024, celle de l'État a augmenté de 6,7 %, par la conjonction de revalorisations, de mesures catégorielles et de décisions relatives aux effectifs. Cette année, elle progresse de 1,1 %, strictement en ligne avec la seule inflation. Cela illustre une forme de reprise en main et de ralentissement. On ne peut donc pas dire qu'on a laissé dériver la gestion des ressources humaines. Cet équilibre n'est pas soutenable à long terme, puisque certains agents publics n'ont aucune perspective salariale. Cela nuit à notre attractivité, y compris dans des métiers essentiels. Notre pays a besoin d'hommes et de femmes qui ont envie de s'engager et de rester durablement dans la fonction publique – des policiers, des militaires, des enseignants, des soignants. Un pilotage est nécessaire, avec des choix plus clairs pour une meilleure organisation de l'État. C'est le sens de la réflexion que le Premier ministre a annoncée sur la décentralisation, entendue comme une réforme d'organisation.

Enfin, je n'ai pas dit que les collectivités étaient moins bien gérées que l'État. Il reste, et c'est factuel, qu'en deux ans, les dépenses de l'État ont diminué de 0,1 % en volume tandis que celles des collectivités ont progressé de 3,1 % et celles de la sphère sociale de 5,5 %. Cela ne veut pas dire que l'on a mieux ou moins bien géré, mais cela montre où se localise la dépense publique et quelle est sa dynamique. Je ne porte aucun jugement. Je rappelle également que les collectivités bénéficient, à divers titres, de 155 milliards d'euros de transferts annuels de la part de l'État pour financer leurs dépenses.

Mme Eva Sas (EcoS). Certes, et contrairement à l'an dernier, le déficit de l'État n'est pas plus élevé que celui prévu par la loi de finances initiale pour 2025. Il est tout de même regrettable que la principale voie retenue pour redresser les comptes publics soit toujours celle de la réduction des dépenses, plutôt que celle de nouvelles recettes, par exemple issues des hauts patrimoines ou d'un meilleur ciblage des aides publiques aux entreprises, qui restent toujours épargnées, voire protégées de l'effort collectif.

Côté recettes, l'impôt sur les sociétés progresse de 5,2 milliards d'euros, mais la TVA recule de 5 milliards d'euros. C'est d'abord la conséquence du ralentissement de la consommation des ménages. Selon l'Insee, 7 ménages sur 10 déclarent limiter leurs dépenses, dont plus d'un tiers pour boucler leur budget. Malgré une inflation faible, la stagnation des dépenses des ménages traduit un pouvoir d'achat fragilisé. Or rien n'est fait pour relancer les augmentations de salaire – ni conférence sociale ni conditionnalité des exonérations, puisque vous avez refusé ces propositions dans le cadre du PLF pour 2026. Vous mentionnez également la fraude à la TVA, en particulier pour les petits colis. Ne devriez-vous pas agir de façon plus massive et volontariste contre la fraude à la TVA dans le e-commerce ?

Par ailleurs, concernant l'hébergement d'urgence, l'État est contraint d'ajouter 100 millions d'euros pour financer les 203 000 places sur lesquelles il s'est engagé. Tous les ans, nous votons une rallonge en PLFG pour garder les places ouvertes. N'est-il pas temps d'être sincère, dans le PLF ? C'est ce que nous vous proposerons pour 2026.

Enfin, vous réduisez de 1,5 milliard d'euros les crédits de la mission *Investir pour la France de 2030*. Vous avez indiqué que cette somme était prise dans la trésorerie des opérateurs : lesquels ? Cela ne les fragilise-t-il pas pour l'avenir ? Pouvez-vous également nous

dire ce qu'il advient des 850 millions d'euros d'aide à la décarbonation d'ArcelorMittal, alors que ce groupe a annoncé en avril la suppression de 636 emplois ?

Enfin, je précise à l'attention de certains de mes collègues que les contrats d'achat d'énergie renouvelable à long terme ont rapporté environ 2 milliards d'euros entre 2022 et 2024. Ces contrats coûtent, parfois. Mais ils rapportent aussi. Il est bon de le rappeler.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Vous avez parfaitement raison. Aujourd'hui, tout le monde considère que c'est une dépense publique. Mais, il y a quelques années, on considérait que c'était de l'argent qui entraît. Il faut rappeler le côté symétrique de ces contrats.

S'agissant de l'hébergement d'urgence, la hausse des 100 millions d'euros inscrite dans le PLFG a été reportée dans le PLF pour 2026, afin que l'on reparte de cette base. Elle a donc été « soclée ». Des réformes structurelles doivent être engagées pour que ce budget soit en ligne avec nos objectifs de politique publique et plus facile à gérer. Avoir un lot de places qui ne soient pas seulement des places en hôtel demande des investissements plus élevés. À l'issue d'une mission de l'IGF et de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées a proposé des évolutions pour limiter le besoin d'ajustements budgétaires – lesquels traduisent une difficulté de gestion par les associations et par l'État.

Les opérateurs qui ont de la trésorerie sont principalement Bpifrance et l'Ademe. J'ai expliqué notre choix d'ajuster les crédits budgétaires aux besoins effectifs de paiement. C'est un changement de pied, qui permet une meilleure gestion des crédits en phase de tensions budgétaires.

Pour le reste, je ne répondrai pas pour chacune des lignes de la mission *Investir pour la France de 2030*. Vous aurez ce débat dans votre niche parlementaire et Marc Ferracci pourra vous en dire davantage s'agissant d'un domaine qui était encore sous sa responsabilité il y a quelques semaines. En tant que ministre des comptes publics, je n'ai pas la possibilité de décider ce qu'on paie et ce qu'on ne paie pas au titre des engagements pris dans le cadre la mission *Investir pour la France de 2030*.

M. Emmanuel Mandon (Dem). Madame la ministre, je vous exprime notre soutien. Une fois encore, j'ai été choqué par le ton et le style de l'intervention de notre collègue Tanguy. Je constate qu'il est reparti après avoir fait son numéro déplorable. Alors que j'observe la vie parlementaire depuis près d'une quarantaine d'années et que j'ai l'honneur de siéger ici depuis deux ans, je n'ai jamais vu un tel comportement.

Vous nous avez présenté en toute transparence les actes de gestion pour l'exercice 2025 et les dispositions du PLFG qu'il nous faudrait adopter. Nous apprécions l'exercice et la sincérité de votre démarche à l'égard du Parlement. La situation nous engage. Nous prenons acte de l'état de la croissance et des données macroéconomiques qui nous ont été présentées, de même que de la confirmation des hypothèses de travail qui ont permis la présentation du PLF pour 2026.

L'évolution des recettes et des dépenses confirme que la situation peut redevenir sous contrôle dans un délai rapproché, à condition toutefois que la raison l'emporte. La solidarité a son rôle à jouer, notamment en matière fiscale, que nous pouvons moduler tout en étant déterminés et courageux dans les dépenses.

La photographie paraît confirmer une certaine logique. Néanmoins, vous faites preuve – à raison – d’une grande prudence. Les efforts de l’État, que nous constatons année après année, doivent se poursuivre. S’agissant des collectivités territoriales, la dynamique de dépense existe, mais je dois relayer les vives inquiétudes des élus locaux qui ont toujours le sentiment d’être la variable d’ajustement, et à tout le moins les victimes collatérales d’une crise de notre système d’État-providence. Comment rétablir la confiance ?

Nous relevons aussi, au titre des révisions de l’évaluation des recettes fiscales, une baisse d’un demi-milliard d’euros du produit de la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR). Pourrait-on avoir une idée de l’effet de l’absence d’adoption du PLF pour 2025 à l’automne 2024 ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Concernant la CDHR, le décalage est d’environ 500 millions d’euros. C’est la conséquence de la censure, qui a rompu la petite rétroactivité des lois fiscales et sans laquelle cette recette aurait dû entrer.

Je vous remercie pour votre soutien à la transparence et à la bonne exécution budgétaire. La communication de données mensuelles et trimestrielles doit devenir une habitude, pour le périmètre de l’État mais aussi pour les collectivités et la sphère sociale. En effet, l’État représente moins de 40 % de la dépense totale tout en assurant les transferts aux collectivités, à la sécurité sociale, aux ménages et aux entreprises. Aujourd’hui, 60 % du budget de l’État sont des transferts, c’est-à-dire des flux financiers que l’État collecte et envoie aux collectivités, à la sécurité sociale, aux ménages et aux entreprises dès le 2 janvier. C’est notre responsabilité, bien sûr, mais cela veut dire qu’on appelle dépenses de l’État de nombreuses dépenses qui, *in fine*, sont à la main des collectivités et de la sphère sociale. Cela rend parfois difficile la lecture du déficit de l’État.

Mme Félicie Gérard (HOR). Le PLFG est un texte technique important, puisqu’il permet au Parlement de contrôler la fin de l’exécution du budget en cours d’année et de s’assurer que les dépenses autorisées sont maîtrisées jusqu’au dernier euro. Celui qui nous est présenté illustre la volonté du Gouvernement de tenir la trajectoire fixée par la loi de finances pour 2025. La prévision de déficit public est inchangée – 5,4 % du PIB –, malgré un contexte économique marqué par un ralentissement de la croissance et une inflation modérée. Cette stabilité est rendue possible par un pilotage resserré des dépenses de l’État, notamment par des surgels de crédits dès avril puis en septembre, et par un échange régulier avec le Parlement au sein du comité d’alerte des finances publiques. C’est un progrès indéniable.

Néanmoins, elle traduit aussi notre incapacité à réellement amorcer la décrue de notre déficit. Le solde de l’État s’améliore, mais repose encore trop fortement sur des éléments conjoncturels, comme des recettes fiscales plus dynamiques grâce à l’impôt sur les sociétés et une charge de la dette momentanément allégée par la baisse des taux courts. Malheureusement, rien ne garantit que ces conditions favorables se maintiendront. Nous restons donc dans une zone de risque budgétaire. La moindre variation du taux ou la moindre dégradation de conjoncture pourrait effacer les marges de manœuvre reconstituées.

Alors que le pilotage budgétaire en cours d’année a permis de maintenir la cible de déficit à l’identique de la loi de finances initiale pour 2025, vous permet-il de mieux ajuster les prévisions pour 2026 ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien dans cet exercice de transparence démocratique. C'est bien le moins que nous vous devons, mais c'est nouveau.

Pour qu'il y ait une meilleure gestion, il faut que les chiffrages initiaux soient meilleurs, c'est-à-dire plus « *sincères* ». Cela évite de devoir faire de l'acrobatie budgétaire en cours d'année quand les rendements sont moindres qu'attendu.

Il faut aussi éviter les reports, qui s'ajoutent à la loi de finances votée. En 2023, par exemple, les reports entrants ont représenté 8,3 milliards d'euros pour les seuls crédits budgétaires, hors relance et crise sanitaire. Pour rappel, ils étaient de 2,7 milliards d'euros en 2017, de 0,9 milliard d'euros en 2018, de 1,1 milliard d'euros en 2019, de 0,8 milliard d'euros en 2020. Il n'est donc pas étonnant que le budget ait été sous-exécuté par rapport à la loi de finances initiale pour 2023, au prix de décisions budgétaires difficiles en cours d'année et de dépenses de l'État inférieures à celles qui avaient été votées. En 2025, nous avons décidé de diviser par deux l'enveloppe des reports entrants, qui ont représenté 4 milliards d'euros. Mon objectif est que nous continuions à faire baisser encore cette masse en 2026, pour revenir à un étiage qui facilitera à la fois la gestion et le suivi par les députés.

M. Charles de Courson (LIOT). L'amélioration annoncée de 8 milliards du déficit du budget de l'État n'est qu'apparence. En effet, la hausse des dépenses publiques se poursuit, avec 45 milliards d'euros supplémentaires, soit 0,2 point. Certes, 27 milliards d'euros incombent à la sécurité sociale et 7 milliards d'euros aux collectivités. Mais vous êtes responsable des blocs État et sécurité sociale. Quant aux prélèvements obligatoires, ils poursuivent leur progression de 0,8 point.

S'agissant de l'amélioration de 8 milliards du solde du budget de l'État, j'appelle votre attention sur plusieurs points.

D'abord, vous aviez prévu 2 milliards d'euros de CDHR. Avez-vous réajusté ce montant, comme vous l'avez fait dans le PLF pour 2026 en le fixant à 1,5 milliard d'euros ? La même question se pose concernant la hausse exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés.

Ensuite, l'estimation des recettes de TVA est erronée pour la troisième année consécutive. La loi de finances initiale prévoyait une hausse de 10 milliards d'euros, réajustée en catastrophe au Sénat à 5 milliards d'euros. Vous dites que la hausse sera finalement nulle, prévoyant donc une stabilité par rapport à 2024, mais à la fin du mois d'octobre, les recettes s'élèvent à 63,4 milliards d'euros, contre 65,76 milliards d'euros à la même période de l'année dernière. Il risque donc d'y avoir encore quelques pertes.

S'agissant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), je ne comprends pas. Vous dites qu'en exécution, elle aura augmenté de 500 millions d'euros. Mais à fin octobre 2025, on était à 13,40 milliards d'euros, contre 13,7 milliards d'euros à fin octobre 2024. C'est donc plutôt une baisse de 300 millions d'euros qu'une hausse de 500 millions d'euros.

Même chose pour l'impôt sur le revenu : la prévision révisée pour 2025 du PLF 2026 était de 94,9 milliards d'euros en réajusté, contre 88 milliards en 2024, soit une hausse de 8 %, mais, à la fin du mois d'octobre, nous n'en étions encore qu'à 4 % de hausse.

La seule bonne nouvelle concerne l'impôt sur les sociétés, qui est au même niveau qu'en 2024. Vous aviez néanmoins prévu une chute – ce que je n'ai jamais compris.

Je persiste donc à penser que vous avez un problème fondamental d'estimation des recettes et que vos modèles sont inadaptés. Je l'ai dit et redit quand j'étais rapporteur général, et cela continue.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Nous avons révisé à la hausse les bases fiscales du secteur financier, ce qui explique notre prévision pour l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, un cercle de prévisionnistes réunit les économistes du secteur privé et de la sphère publique pour améliorer les modèles. Le résultat ne sera pas immédiat, mais l'objectif est d'améliorer ce qui s'est révélé défaillant, mal calibré ou mal calibré pour la prise en compte des aléas. Le HCFP joue également un rôle essentiel en la matière.

Je n'ai pas la certitude que nous serons à 5,4 % de déficit, mais les aléas haussiers et baissiers sont perçus comme centrés par l'ensemble des acteurs, internes et externes. Cela signifie que le déficit se situerait entre 5,3 % et 5,5 % du PIB. Nous verrons le déroulé précis en fin d'année.

Enfin, comme vous l'avez constaté dans le PLF pour 2026, nous communiquons sur les aléas, sur ce que nous pensons le plus probable et sur les zones d'incertitudes. C'est une bonne pratique d'associer le Parlement à nos questionnements et à nos hypothèses.

Mme Émeline K/Bidi (GDR). Ce PLFG confirme les constats que nous formulons depuis l'avènement du macronisme : la politique économique néolibérale engendre des effets récessifs. L'évolution des recettes de TVA en est une illustration claire. L'écart de 5 milliards d'euros entre la loi de finances pour l'année et ce PLFG traduit un affaiblissement de la consommation populaire. Les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2026 risquent d'accentuer cette tendance, en portant une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des ménages modestes. Dans ce contexte, comment justifier la hausse de 12,2 milliards d'euros des recettes nettes de TVA prévues pour 2026 ? La rebudgétisation de la dotation globale de fonctionnement des régions ne saurait, à elle seule, expliquer un tel optimisme fiscal.

Par ailleurs, les récentes déclarations de M. Bruno Le Maire appellent à la vigilance. Si le PLFG ne présente pas d'écart majeur concernant le déficit, l'absence d'échéance électorale en 2025 peut en partie éclairer ce résultat. Le risque d'écart entre le déficit prévu et le déficit constaté pourrait réapparaître dès l'année prochaine. Quelle réforme le Gouvernement entend-il engager pour renforcer la transparence et l'indépendance du processus de prévision budgétaire, pour le soustraire durablement à toute considération électorale ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. C'est l'enjeu du plan d'action pour les finances publiques, qui a été présenté en mars et fait l'objet d'auditions devant cette commission. Il vise à améliorer à la fois la transparence et la communication des données dont mon ministère dispose concernant l'État et la sphère sociale. L'objectif est aussi que plus d'acteurs accompagnent et aiguillonnent le travail des prévisionnistes. Nous considérons que cet outil est utile à la Nation, et pas seulement à la disposition d'une administration. Je souhaite que cette méthode soit également utilisée en 2026, car le fait que nous tenions les objectifs lui doit beaucoup.

J'en viens aux effets récessifs des budgets. Une croissance à 0,7 ou 0,8 % ne satisfait personne. Je ne parlerai pas de rebond ou de réveil de la croissance française, mais je note qu'au troisième trimestre, les entreprises, les chefs d'entreprise, les investisseurs, les salariés et les travailleurs indépendants ont permis au pays d'avoir une croissance de 0,5 %. À elle seule, la France représente la moitié de la croissance de la zone euro. Or elle ne représente pas la moitié de l'économie de la zone euro. Certes, la situation est difficile. Mais, comparée à celle de pays proches, notre économie est plus résiliente qu'ailleurs. Je ne fanfaronne pas pour autant. N'oublions pas non plus la pression extérieure – celle de la Chine, celle des États-Unis et celle d'un monde dans lequel notre croissance est *de facto* plus faible, du fait de notre démographie.

Je le répète, au troisième trimestre, la France a fait la moitié de la croissance de la zone euro.

M. Gérard Verny (UDR). L'an dernier, j'ai été étonné de constater que les prévisions étaient plus ou moins affinées et rendaient la pratique budgétaire difficile. Cette année, les prévisions des recettes de TVA sont à nouveau surestimées. Comment avez-vous pu envisager une augmentation aussi importante il y a un an, et comment pouvez-vous recommencer pour 2026 ?

À la fin, on va se retrouver avec des recettes plus basses et plus conformes à ce qu'expliquent les économistes : une économie plutôt atone, en tout cas pas poussée par la consommation des ménages puisque le petit rebond de croissance que nous connaissons est plutôt le fait de l'investissement des entreprises. Comment pouvez-vous être aussi optimiste dans vos prévisions ? J'avais posé la même question à vos prédécesseurs. Le consensus des économistes au sens large estime pourtant que ces prévisions sont irréalistes. Du même coup, nous nous retrouvons dans une situation faussée, dans laquelle le budget voté ne peut pas être exécuté convenablement et demande des ajustements. Pourquoi ne faites-vous pas des prévisions *worst-case*, pour garantir le bon déroulement du budget ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Dans le PLF pour 2026, nous avons indiqué notre marge d'incertitude. C'est une grande nouveauté. L'objectif est de disposer d'un éventail de probabilités pour se donner des marges, car, dix-huit mois après, la réalité est rarement celle qu'on avait prévue. J'ignore s'il s'agit d'un scénario du pire ou du meilleur, mais nous communiquons sur le niveau d'incertitude.

S'agissant des prévisions, c'est une bonne chose que le HCFP pousse le Gouvernement à avoir les prévisions les plus centrées possible. Avant sa création, le Parlement n'avait pas la capacité technique ou opérationnelle lui permettant de comprendre comment ces prévisions étaient établies. La première mission du HCFP consiste à étudier nos prévisions macroéconomiques, leurs conséquences sur les recettes et la manière dont les modèles de recettes sont faits. C'est un grand progrès.

Pour autant, nos modèles collectifs sont-ils adaptés à la conjoncture et à certaines pratiques, comme la sous-déclaration des petits colis ? Je ne peux pas l'affirmer. Les modèles sont en permanence révisés et améliorés. Il est donc essentiel que nos prévisionnistes administratifs travaillent avec ceux des banques, du secteur financier, du secteur assurantiel, des instituts de recherche et des universités, pour que notre modèle Bercy s'enrichisse de toute la compétence de la Nation. Nous travaillons aussi avec la Commission européenne et avec la BCE, qui nous observent et ont accès à d'autres données. Ce travail n'est jamais fini.

J'étais prévisionniste en 2009 dans le secteur privé. Chacun a son propre modèle, mais il est bon que tous les modèles français puissent aider la Nation à avoir le modèle le plus fiable possible. Cela étant, un modèle n'est pas la réalité. C'est pourquoi j'ai décidé de créer une réserve interministérielle et des outils pour faire face aux aléas, quoi qu'il arrive. Grâce à cette double logique, avec de meilleurs modèles et une meilleure capacité à faire face aux aléas, nous pouvons aujourd'hui dire que nous avons mieux respecté le budget.

M. François Jolivet, président. Nous en venons aux questions des autres députés.

M. Nicolas Ray (DR). Vous l'avez dit, madame la ministre, malgré tous vos efforts, les dépenses de l'État continuent d'augmenter. Votre évaluation de la dépense des administrations publiques centrales, établie sur deux ans, correspond, certes, à une baisse de 0,8 point de PIB entre 2023 et 2024, mais à une hausse – donc une dégradation – de 1,2 % entre 2024 et 2025.

J'en viens à mes deux questions. Je regrette l'augmentation de 1,1 % des dépenses de personnel. Je m'interroge à cet égard sur l'augmentation de la masse salariale de 6,7 % intervenue en 2024 – certes, ce n'est pas votre gestion. Comment expliquer cette évolution, qui aurait dû conduire à une maîtrise des dépenses salariales pour l'année 2025 ?

Par ailleurs, j'ai constaté un dérapage de près d'1 milliard d'euros sur les prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités – je ne rejette pas du tout la responsabilité sur ces dernières. Il semble que les prévisions ont été erronées, s'agissant notamment du FCTVA (fonds de compensation pour la TVA), qui doit être augmenté de 600 millions d'euros : y a-t-il eu une difficulté à prévoir les dotations de l'État envers les collectivités ?

M. Jean-Pierre Vigier. Je rejoins mon collègue, il faut intervenir rapidement sur l'évolution à la hausse des dépenses – le nerf de la guerre. Pour l'ensemble des administrations publiques, la loi de finances prévoyait une croissance de la dépense publique de 1,2 % du PIB : le PLFG la révisé à 1,7 %. La croissance de la dépense des administrations de sécurité sociale s'élève à 2,3 % dans le PLFG, contre 1,6 % selon les prévisions de la loi de finances initiale. Quant à celle de la dépense publique des administrations centrales, elle est passée de 0,6 % à 1,2 % du PIB dans le PLFG. Nous ne pouvons éternellement continuer ainsi. Ma question est donc simple : comment allez-vous agir et que proposez-vous pour réduire ces dépenses ?

Mme Claire Lejeune (LFI-NFP). Madame la ministre, vous avez commencé votre propos en qualifiant ce texte de technique. Il est en réalité emblématique de vos choix politiques. Vous avez préféré un PLF de fin de gestion à un projet de loi de finances rectificative (PLFR), comme il en fut pourtant présenté entre 2017 et 2022, jusqu'à ce que vous cessiez d'être majoritaires. Un PLFR nous aurait pourtant permis de discuter de la partie recettes.

Oui, c'est un choix politique de faire largement reposer un budget sur des recettes appuyées sur les classes populaires et moyennes. Or c'est une impasse. La consommation populaire plonge en effet et le décrochage de la TVA, dont les recettes enregistrent une baisse de 5 milliards d'euros, n'est pas simplement lié au fait que certains épargnent, par crainte de la situation politique ou géopolitique, il est dû aussi à la pauvreté des familles, dont certaines se privent de repas.

En raison de ces choix budgétaires, nous sommes également dans l'incapacité de répondre à des besoins fondamentaux, comme le montrent les crédits ouverts – l'hébergement d'urgence et la sécurité civile, donc la protection des populations face au dérèglement

climatique. Quelle est votre position quant à ce décrochage entre le niveau des recettes et les immenses dépenses et investissements nécessaires pour faire face aux crises ?

M. Matthias Renault (RN). Le montant de la charge de la dette en fin de gestion compte 2,9 milliards d'euros en moins que celui prévu par la LFI pour 2025. Quelle en est la raison, sachant qu'aucune baisse des taux d'intérêt n'a été prévue pour 2025 ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. S'agissant des chiffres, il faut distinguer les montants qui incluent les transferts et ceux qui ne les incluent pas. Dans les tableaux, apparaît ce que l'État porte à sa charge et qu'il doit ensuite mettre à disposition, pour que la dépense n'ait pas lieu dans sa sphère, mais dans celle des collectivités ou de la sécurité sociale. Votre commission serait donc bien inspirée de mener des travaux permettant d'avoir une plus grande visibilité sur la construction budgétaire et sur la dépense finale.

Je le redis, le déficit s'établit à 4,7 % du PIB dans le projet de loi de finances initiale du Gouvernement pour 2026. Selon l'application stricte des normes comptables, cela revient à un déficit de 4,5 % du PIB pour l'État et de 0,3 % pour les collectivités, et à un excédent pour la sécurité sociale. Si l'on répartit ce déficit selon les lieux effectifs de dépenses, il s'établit à 1,6 % pour l'État, 0,9 % pour les collectivités et 2,2 % pour la sphère sociale.

J'insiste sur ce point, car notre communication et notre normalisation comptable nous amènent à une lecture totalement illisible et déconnectée des enjeux. Le ministre Laurent Saint-Martin est à l'origine de la loi organique du 28 décembre 2021 créant la loi de finances de fin de gestion (LFG). Le PLFG est un nouvel outil qui n'existe que depuis 2023 – auparavant, il s'agissait d'un PLFR de fin de gestion. Une proposition de loi organique serait toutefois la bienvenue pour clarifier le sujet des transferts : les tableaux communiqués présenteraient à la fois la tuyauterie de comptabilité nationale et la vision des dépenses effectives. Nos échanges seraient ainsi apaisés.

L'augmentation de la masse salariale de 6,7 % en 2024 s'explique tout d'abord par des recrutements de fonctionnaires – militaires, policiers –, surtout dans la sphère régaliennne et dans le cadre des lois de programmation. Il a fallu également prendre en compte le « pacte enseignant », mesure utile visant à encourager un certain nombre d'activités que les enseignants effectuaient souvent sans rémunération, donc de manière inégale sur le territoire. Par ailleurs et notamment à la suite des lois de programmation des ministères de l'intérieur, de la justice, des armées, des mesures catégorielles ont été prises. La hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique est également intervenue en année pleine. Enfin, des primes exceptionnelles ont été attribuées pour les Jeux olympiques – par définition, elles ne seront pas reconduites.

Lorsque j'ai pris mes fonctions le 23 décembre 2024, j'ai fixé pour objectif une évolution de la masse salariale de l'État proche de l'inflation et du glissement vieillesse technicité (GVT) – un élément de progression salariale. J'ai souhaité mettre un terme à la dérive qui consiste à utiliser les lois de programmation pour faire du catégoriel, quand elles ont été annoncées à d'autres fins. Au final, la hausse s'établit à 1,1 %. Il s'agit donc d'une année très particulière, puisqu'il est très rare que la masse salariale de l'État n'augmente pas plus que l'inflation.

Madame Lejeune, des PLFG peuvent en effet être présentés depuis 2023. Contrairement aux PLFR, ils ne comportent aucune mesure fiscale. Le PLFG que je vous présente est technique, puisqu'il concerne le seul périmètre des dépenses de l'État telles que

vous les avez collectivement validées, en adoptant, au mois de février dernier, les conclusions de la commission mixte paritaire (CMP). Je n'ai, pour ma part, fait qu'appliquer un texte né dans un contexte très particulier, sans avoir été membre du Gouvernement qui l'avait présenté ni avoir participé à la réunion de la CMP. Nous – les gouvernements successifs – avons collectivement considéré qu'il fallait, autant que possible, respecter ce texte à la lettre.

Dans la mesure où il s'agit d'un texte de compromis parlementaire, nous vous présentons un PLFG le plus neutre possible. Je le redis, sans malice et sans aucune manipulation, il comporte cinq ouvertures de crédits essentielles – sur la prime d'activité, l'allocation aux adultes handicapés, des dépenses dans les outre-mer, la mission *Défense* et nos engagements contractuels auprès de fournisseurs d'énergie – pour que nous puissions, d'ici à la fin de l'année, tenir ce qui a été prévu sans être en défaut de nos propres obligations.

Chacun doit en avoir conscience. S'il n'est pas adopté, je ne serai, par exemple, pas en mesure de rendre effective l'intégralité des 450 millions d'euros d'ouverture de crédits pour la prime d'activité. Nous nous mettrions ainsi en condition de ne pas pouvoir verser la totalité de ce que nous devons à nos concitoyens.

La commission examine la seconde partie du projet de loi de finances pour 2026 (n° 1906) (M. Philippe Juvin, rapporteur général)

M. le président Éric Coquerel. Nous poursuivons l'examen de la seconde partie du PLF pour 2026 avec les missions *Outre-mer, Écologie, développement et mobilité durables, Économie, Engagements financiers de l'État, Investir pour la France de 2030*, le compte d'affectation spéciale (CAS) *Participations financières de l'État* et les comptes de concours financiers *Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés, Accords monétaires internationaux, Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics*.

Cet inventaire à la Prévert recouvre plus de 600 amendements. Nous devons donc travailler à un rythme soutenu. Si nous n'avons pas terminé de les examiner ce soir, une séance supplémentaire, consacrée à la fin de l'examen des missions, sera ouverte la semaine prochaine.

Par ailleurs, nous ne nous interrompons pas pour l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale en séance, en dehors du vote final. Par contre, je proposerai une suspension de nos travaux sur le vote de l'article 45 *bis* du PLF.

M. Philippe Brun. Plusieurs votes importants auront lieu en séance publique aujourd'hui, sur l'article 45 *bis* mais aussi sur le gel des pensions de retraite et des minima sociaux, ainsi que sur l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Au nom du groupe Socialistes, je demande donc également une suspension pour ces deux autres votes.

M. le président Éric Coquerel. Nous suspendrons donc pour ces trois votes.

Mission Outre-mer (M. Christian Baptiste, rapporteur spécial)

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Pour la deuxième année consécutive, je suis le rapporteur spécial d'un projet de budget déshumanisé, préparé par un gouvernement n'ayant cherché qu'à raboter à tout va, sans se soucier des conséquences économiques et sociales de ses décisions sur nos territoires et concitoyens d'outre-mer.

Le total des mesures d'économies s'élève, pour les deux programmes confondus, à 628 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 153 millions d'euros en crédits de paiement (CP), soit une baisse de respectivement 18 % et 5 % par rapport à la LFI pour 2025.

Tout d'abord, vous le savez, année après année, gouvernement après gouvernement, je demande que l'architecture de la mission *Outre-mer* soit refondue. En effet, ce n'est pas elle qui finance des sujets aussi sensibles pour nos compatriotes que la lutte contre la contamination au chlordécone ou l'échouement des sargasses. Bonne nouvelle, j'ai appris avant-hier, lors d'un échange avec le gouvernement, que cette demande, qui ne coûte pas un euro, sera satisfaite en 2026 : ces sujets sensibles ainsi que celui de la refondation de Mayotte seront concentrés dans la mission *Outre-mer*. Nous pourrions dès lors les appréhender dans leur entièreté. J'ai déposé un amendement qui concrétise cette avancée.

S'agissant du projet de budget, dans mon rapport, dont vous avez autorisé la publication le 24 septembre dernier, j'ai fait treize recommandations appelant à réformer courageusement la Lodeom (loi pour le développement économique des outre-mer) – un dispositif vital pour nos territoires – plutôt que de la raboter à la petite semaine.

Le travail a porté ses fruits : vendredi dernier, le rabot a été supprimé en séance, à la quasi-unanimité, lors de l'examen du PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale). Le gouvernement a indiqué vouloir retravailler sur une réforme pour 2027, avec les parlementaires : je m'en réjouis. Il nous revient, chers collègues, de faire le même exercice dans le PLF, en supprimant la coupe de 350 millions d'euros inscrite par le gouvernement dans la mission *Outre-mer*.

Par ailleurs, je vous alerte sur la baisse disproportionnée des autorisations d'engagements à destination des collectivités territoriales, que le gouvernement justifie par la chute des investissements lors des années électorales. Je veux bien le croire pour une part, mais l'importance de cette coupe – 285 millions d'euros – cache en réalité des mesures de restrictions budgétaires : nous ne sommes pas crédules.

Or, ce niveau de crédits est insuffisant, d'une part, pour tenir les engagements annuels pris par l'État envers les collectivités territoriales, et, d'autre part, pour préparer les projets d'investissements des prochaines années – ils seront ainsi retardés, voire annulés.

La diminution des AE est également marquée s'agissant des aides au logement, malgré des besoins de financement croissants en matière de logements locatifs sociaux et de lutte contre l'habitat insalubre.

L'administration m'a confirmé que le niveau des crédits de paiement du programme 123 sera insuffisant pour couvrir les engagements pris l'an passé dans le cadre de la reconstruction de territoires meurtris par les récentes crises – la Nouvelle-Calédonie et La Réunion.

Je signale également la restriction sans précédent des moyens de Ladom (L'Agence de l'outre-mer pour la mobilité), avec une diminution de ses moyens de fonctionnement et une couverture insuffisante des dépenses liées à la mobilité territoriale des ultramarins. Concrètement, avec ce budget, l'Agence ne pourra plus remplir ses missions dès juin prochain.

J'en viens aux crédits – insuffisants – destinés aux associations du secteur sanitaire et social, de la culture, de la jeunesse et des sports. Pour mémoire, le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) représente plus d'1 milliard d'euros de masse salariale et plus de 40 000 entités dans les outre-mer. Ces associations agissent localement comme un filet de sécurité en complément de l'action de l'État.

Enfin, dans une logique exclusive d'économie court-termiste, ce budget rabote les soutiens apportés à la collectivité de Guyane et au syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), qui nécessitent pourtant un accompagnement dans la durée et non un abandon au milieu du gué. Avec les élus de ces territoires, je condamne cette stratégie dénuée de sens.

J'oppose donc un refus déterminé à ce projet de budget : j'émetts un avis très défavorable en l'état. Je souhaite que, tous ensemble, nous élaborions un budget centré sur l'humain et nos concitoyens ultramarins.

J'ai néanmoins relevé que le montant cumulé en CP des 207 amendements recevables – en ne conservant qu'un seul parmi les identiques ainsi que ceux en tête des discussions communes – dépasse 4 milliards d'euros, soit 30 % de plus que les crédits prévus au PLF 2026. Dans la mesure où tous demandent la levée du gage, leur adoption aboutirait à plus que doubler

le volume de crédits de la mission. Chers collègues, cela ne serait ni raisonnable, ni possible au regard de la situation financière de la France.

En outre, nous allons très vite épuiser les crédits et arrêter la discussion. Je vous propose donc de faire des choix, en donnant la priorité à ce que nous considérons comme l'essentiel. Je donnerai ainsi, en responsabilité, des avis favorables aux amendements qui correspondent à ces priorités ; pour les autres – légitimes pour la plupart, mais dont l'adoption est à échelonner sur plusieurs années – je m'en remettrai à la sagesse de la commission ou donnerai un avis défavorable.

M. le président Éric Coquerel. Je précise que M. Baptiste fait référence à l'examen en commission de la mission *Outre-mer* lors des deux derniers PLF. L'article 40 supposant en effet de financer les ouvertures de crédits sur un programme par l'annulation de crédits sur un autre programme de la même mission, l'adoption d'amendements ouvrant des crédits sur l'un des deux programmes de la mission a très vite épuisé les crédits disponibles sur l'autre programme et rendu impossible l'examen des amendements suivants, ce qui a empêché que tous les thèmes puissent être abordés. Chaque groupe pourrait anticiper le retrait de certains de ses amendements, pour éviter de rencontrer les mêmes difficultés cette année : nous pourrions ainsi examiner l'entièreté des questions budgétaires relatives à cette mission.

M. Joseph Rivière, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Le PLF 2026 n'échappe pas à la règle : comme chaque année depuis huit ans, il n'est pas à la hauteur des enjeux des territoires d'outre-mer ; il ne prend en compte ni leur diversité, ni leur spécificité. Rien n'est pris en compte, aucune politique publique d'envergure pour faire face à ces territoires peuplés de 2,8 millions de Français – l'avant-poste de la puissance française dans les océans. Aucun besoin n'est pris en compte, sinon celui de saigner à blanc une population déjà sous le seuil de pauvreté, avec les retraités les plus pauvres de France, un taux de chômage dépassant celui de la Seine-Saint-Denis et une immigration illégale qui déborde de toutes parts, fragilisant notre vivre ensemble.

La commission des affaires économiques, à la suite d'un débat transparent, a fait valoir des autorisations d'engagement à hauteur de 640 millions d'euros supplémentaires. Nous vous demandons de confirmer cet engagement. Je réponds par avance à ceux qui, d'emblée, considèrent cette somme comme trop élevée : elle n'est qu'une goutte d'eau au regard de l'inapplication des droits dans nos territoires depuis 1946 – année de leur classement comme départements.

Je prendrai un exemple récent : le RMI (revenu minimum d'insertion), ancêtre du RSA, a été aligné sur l'Hexagone à compter du 1^{er} janvier 2002, tandis que le SMIC n'a été appliqué en outre-mer selon les mêmes principes qu'en Hexagone qu'à partir du 1^{er} janvier 1996. En dotant le budget de cette enveloppe d'investissements supplémentaires alors que le gouvernement veut le raboter, vous accorderez un minimum de dignité à nos compatriotes.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis de la commission des lois. Le projet de loi de finances 2026 devait être, selon les mots de la ministre des outre-mer Naïma Moutchou, « un budget reflétant les priorités de nos concitoyens d'outre-mer ». C'est plutôt loupé. Ce budget n'a pas d'ambition : c'est un budget de renoncement et même de désengagement. Il est dicté, non pas par une vision pragmatique, mais par une logique purement comptable.

Le gouvernement Lecornu s'inscrit ainsi dans la ligne d'Emmanuel Macron, en appliquant une politique de réduction aveugle des moyens, sans jamais tenir compte des réalités

de terrain. Année après année, on coupe, on rabote, on promet de faire mieux avec moins. La vérité, c'est qu'avec moins de moyens, on ne fait pas mieux, du moins pas pour l'outre-mer.

Je le rappelle, nos territoires ultramarins souffrent depuis maintenant plusieurs années – peut-être même plusieurs décennies – d'un manque criant de moyens financiers. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la mission s'établit à 2,91 milliards d'euros en AE, soit une baisse de 17,75 %.

Derrière les chiffres, il y a des réalités humaines. Chaque euro retiré, c'est une école qui ne verra pas le jour, un hôpital qui attendra ses équipements, une route non entretenue, un emploi qui disparaît. Chers collègues, en outre-mer, la République s'écroule dans de nombreux territoires.

Lors de la réunion de la délégation aux outre-mer à l'Assemblée nationale du 29 octobre dernier, nous avons interrogé les ministres Moutchou et de Montchalin quant aux budgets des autres ministères dédiés aux outre-mer. Les ministres ont été dans l'incapacité totale d'indiquer les crédits fléchés pour nos territoires ultramarins. Nous le savons pertinemment, ceux-ci sont aussi en baisse, y compris en dehors de la mission *Outre-mer*.

Les crédits de cette mission témoignent d'un réel manque de considération pour nos compatriotes ultramarins. Nous n'avons cessé de le répéter, chaque année : nos compatriotes ultramarins sont les victimes d'un mépris total de la part du gouvernement comme des précédents. Il y a lieu d'inverser la tendance.

Article 49 et état B : Crédits du budget général

Amendements identiques II-CF2480 de M. Christian Baptiste et II-CF2552 de Mme Béatrice Bellay, amendement II-CF2182 de la commission des affaires économiques, amendements identiques II-CF2198 de la commission des lois et II-CF2556 de M. Giovanni William (discussion commune)

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Le PLF et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026 prévoient un coup rabot de 343 millions d'euros sur les exonérations de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer qui sont prévues par la loi pour le développement économique des outre-mer (Lodeom). Le PLFSS modifie les barèmes applicables et le PLF fixe la compensation que l'État verse à la sécurité sociale – évaluée, après le coup de rabot, à 1,5 milliard d'euros pour 2026.

Cette réforme s'appuie sur un rapport de l'IGF (Inspection générale des finances) et de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales), que j'ai contre-expertisé en me rendant sur le terrain et en consultant plus de 130 acteurs concernés : élus, chefs d'entreprise, chambres consulaires et administrations. Mon rapport, dont vous avez autorisé la publication il a quelques semaines, montre les risques de ce coup de rabot pour les territoires ultramarins, en particulier pour les très petites entreprises qui constituent 90 % du tissu économique local. Je rappelle avoir établi que l'application stricte de la loi, qui réserve aux seules entreprises à jour de leurs cotisations sociales ou inscrites dans un plan d'apurement le bénéfice de ces exonérations, permettrait des économies proches de 300 millions d'euros.

Vendredi dernier, le rabot a été sorti du PLFSS après l'adoption, à l'unanimité, des amendements des élus ultramarins. Il faut faire de même dans le PLF, comme le propose le présent amendement. Cela permettra que le gouvernement échange enfin avec les élus sur

l'avenir du dispositif, qui ne peut rester en l'état et doit être réformé. Le versement d'aides doit être conditionné à la vertu des entreprises et à leur engagement dans le développement de nos territoires.

Mme Béatrice Bellay (SOC). Nos petits pays des océans sont en prise avec des difficultés économiques. Sans être tout à fait favorables à l'ensemble des dispositifs d'exonérations, nous répétons qu'il n'est pas possible de modifier aujourd'hui des éléments structurants pour l'emploi et pour les entreprises sans concertations et sans études d'impact ; nous voulons nous assurer que l'effort de l'État reste présent tout en étant mieux ciblé. C'est ce dont nous avons parlé avec la ministre. Nous sommes prêts à parler d'une réforme du dispositif Lodeom qui en améliorerait l'efficacité, mais selon des conditions et un calendrier qui restent à définir. Dans l'attente, il convient de voter le présent amendement pour empêcher que ne soit prise une mesure inique.

M. Joseph Rivière, rapporteur pour avis. L'amendement de la commission des affaires économiques répond à un impératif économique majeur : le maintien de l'activité et de l'emploi dans nos territoires ultramarins. Le dispositif Lodeom constitue un pilier essentiel de la compétitivité des entreprises ultramarines ; la baisse prévue des crédits de l'action *Soutien aux entreprises* fragiliserait directement le tissu productif et risquerait d'affecter des secteurs stratégiques, au premier rang desquels l'agriculture.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Les réductions de 350 millions d'euros des exonérations aux entreprises et de 400 millions d'euros de l'aide à l'investissement outre-mer ne seraient pas vraiment des économies : elles auraient pour conséquence de fragiliser le monde économique et de détruire des emplois. Je pense que nous pouvons nous mobiliser unanimement pour faire barrage au projet nocif du gouvernement.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Je suis favorable à l'ensemble des amendements. Si le mien et l'identique de Mme Bellay sont adoptés, les autres seront néanmoins satisfaits.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Je remercie M. le rapporteur spécial pour le travail très rigoureux qu'il a réalisé, même si je ne partage pas l'ensemble des affirmations contenues dans son rapport.

À longueur de réunions, sur tous les sujets, nous parlons du problème que pose notre niveau de dépenses publiques. Or le coût des amendements qui nous sont proposés dépasse 300 millions d'euros. Personnellement, je ne les voterai pas.

*La commission **adopte** les amendements identiques II-CF2480 et II-CF2552.*

*En conséquence, les amendements II-CF2182, II-CF2198 et II-CF2556 **tombent**.*

M. le président Éric Coquerel. Ce vote illustre mes propos précédents : nous venons d'utiliser un montant équivalent à un tiers du budget du programme *Conditions de vie outre-mer*.

Amendements identiques II-CF2170 de la commission des lois et II-CF2273 de Mme Sandrine Nosbé

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. L'amendement adopté par la commission des lois vise à abonder l'action *Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle*.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. À défaut du retrait, j'émettrai un avis défavorable : l'amendement que nous venons d'adopter rétablit les crédits du programme *Emploi outre-mer*.

L'amendement II-CF2273 est retiré.

La commission rejette l'amendement II-CF2170.

Amendements II-CF2482 de M. Christian Baptiste et II-CF2547 de M. Philippe Naillet (discussion commune)

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Je propose de rétablir les crédits de l'action 04, *Financement de l'économie*, à leur niveau de 2024. Cela permettra notamment de doubler les crédits dédiés à l'aide au fret pour les porter à 8 millions d'euros.

Je suis favorable à l'autre amendement de la discussion commune.

La commission adopte l'amendement II-CF2482.

En conséquence, l'amendement II-CF2547 tombe.

Amendement II-CF1657 de M. Yoann Gillet, amendements identiques II-CF2174 de la commission des affaires économiques et II-CF2419 de M. Max Mathiasin (discussion commune)

M. Joseph Rivière, rapporteur pour avis. L'amendement de la commission des affaires économiques vise à accroître les crédits relatifs à l'insertion économique des territoires d'outre-mer dans leur environnement en augmentant l'aide au fret sur les produits qui y sont importés.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Ces amendements étant satisfaits par l'adoption de l'amendement qui rehausse de 343 720 000 euros les crédits du programme *Emploi outre-mer*, je vous invite à les retirer.

M. Frédéric Maillot (GDR). M. Rivière s'est opposé il y a quelque temps à ce que l'on favorise les échanges des territoires ultramarins avec les pays de leur région, estimant que cela ferait perdre de l'argent à la France – et maintenant, il veut des moyens pour cela ! Il vient de nous démontrer que « la logique est une manière méthodique de se tromper en toute confiance ».

M. Max Mathiasin (LIOT). L'aide au fret sur les produits importés n'a rien à voir avec le premier amendement que nous avons adopté, monsieur le rapporteur spécial.

M. Joseph Rivière, rapporteur pour avis. Je défends les intérêts de La Réunion, monsieur Maillot, et présente les amendements auxquels la commission des affaires économiques a donné un avis favorable. Mon groupe politique avance dans le bon sens, dans l'intérêt des territoires ultramarins.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. L'amendement II-CF2482 que nous avons adopté augmente de 13 millions d'euros les crédits destinés à l'aide au fret, au microcrédit et au soutien aux PME. Il satisfait donc les amendements relatifs à l'aide au fret.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Je rappelle que 67 % des surcoûts observés en outre-mer par rapport à la métropole sont dus au fret maritime. Il faut donc renforcer l'aide au fret.

*La commission **rejette** successivement les amendements.*

Amendement II-CF2675 de M. Christian Baptiste

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Cet amendement vise à renforcer le protocole d'objectifs et de moyens de lutte contre la vie chère en Martinique.

Mme Béatrice Bellay (SOC). Lors d'une table ronde qui s'est tenue en octobre 2024 en Martinique, l'État s'est engagé à contribuer à la réduction des frais de transport afférents aux échanges entre le territoire et l'Hexagone. Cet amendement lui permettra de répondre en partie à sa promesse, au bénéfice de l'ensemble des pays des océans dits d'outre-mer.

*La commission **adopte** l'amendement.*

Amendement II-CF1669 de M. Yoann Gillet

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Cet amendement vise à augmenter les crédits alloués au SMA, le service militaire adapté, qui est un dispositif d'insertion professionnelle. Le chômage demeure un défi préoccupant outre-mer et touche plus particulièrement les jeunes : il atteint ainsi 28,6 % de la population active à Mayotte, 17,3 % à La Réunion et 16,9 % en Guyane. Le SMA offre une seconde chance aux jeunes ultramarins éloignés de l'emploi et affiche un taux d'insertion excellent, supérieur à 75 % – voire parfois à 85 %, dans certains territoires. Pour une fois qu'un dispositif fonctionne, il faut l'encourager et accroître le nombre de jeunes accueillis.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Je m'en remets à la sagesse de la commission car il faudrait bien davantage de crédits que n'en demande l'amendement.

M. Davy Rimane (GDR). Cet amendement me pose problème. Rappelons qu'à l'issue de leur formation, la grande majorité des jeunes ne vont pas dans les entreprises locales mais intègrent l'armée et quittent le territoire. Le SMA n'est donc pas la réponse idoine à leurs besoins en matière de formation.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Notre collègue Rimane trouve toutes les bonnes excuses pour ne pas voter cet amendement alors que sur le fond, il partage évidemment notre point de vue. Certes, 50 % à 60 % des jeunes s'engagent dans l'armée à l'issue du SMA, mais ils y apprennent différents métiers. En fonction des territoires, quasiment la moitié d'entre eux intègrent des entreprises. Celles-ci signent d'ailleurs des partenariats avec les régiments du service militaire adapté (RSMA) pour les recruter car elles connaissent le sérieux de l'encadrement et la qualité de la formation dispensée.

Quant au fait que des jeunes s'engagent dans l'armée, c'est une bonne chose, et ceux qui quittent leur territoire ont la possibilité d'y retourner à terme. Ce qui compte avant tout, c'est qu'ils aient un avenir.

M. Max Mathiasin (LIOT). L'État privilégie les formations dispensées par les RSMA, y compris pour que les jeunes s'engagent dans l'armée, alors que c'est un effort important en faveur de la formation en général qu'il faudrait faire dans nos territoires.

M. Davy Rimane (GDR). Notre collègue Gillet est coutumier de ce genre d'inepties. Je ne cherche pas de fausses excuses, au contraire : je suis un expert de mon territoire. Je répète que le renforcement du SMA n'est pas la bonne réponse. Nous avons besoin que les jeunes suivent des formations de haut niveau pour contribuer ensuite au développement de leur territoire. Votre stratégie, qui consiste à les faire partir, nous conduit à perdre notre jeunesse et nos cerveaux. Je suis donc opposé à cet amendement. L'armée n'a jamais eu pour vocation intrinsèque de former la jeunesse.

Mme Béatrice Bellay (SOC). Le RSMA de Martinique ne rencontre pas les mêmes difficultés et n'obtient pas les mêmes résultats que celui de Guyane. Ce que je trouve regrettable, c'est que les formations proposées ne sont ni diplômantes ni certifiantes et que les jeunes en sortent à la fois peu qualifiés et dociles. Ce n'est pas l'ambition que j'ai pour eux. De nos échanges avec le RSMA, il ressort que la principale difficulté n'est pas d'ordre financier mais concerne l'attractivité du dispositif auprès des jeunes. C'est pourquoi nous nous opposerons à cet amendement.

*La commission **rejette** l'amendement.*

Amendement II-CF2333 de M. Frédéric Maillot

M. Frédéric Maillot (GDR). Je veux rendre hommage à mon collègue Ratenon qui, avec les emplois verts à La Réunion, fut l'un des pionniers du PEC – parcours emploi compétences. Face aux cyclones ou au chikungunya, le tissu associatif et économique a besoin de ce dispositif, que le présent amendement vise à renforcer.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Je vous invite à retirer votre amendement et à le déposer sur la bonne mission, dans la perspective de l'examen du texte en séance – je le voterai alors.

*L'amendement est **retiré**.*

Amendement II-CF2321 de M. Frédéric Maillot

M. Frédéric Maillot (GDR). L'enveloppe dédiée aux Pacea – parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie – est essentielle pour nos jeunes. Elle permet à ceux qui sont en errance d'être hébergés ou de passer leur permis de conduire.

Le coup de rabot de 13 % sur le budget des missions locales, qui s'ajoute aux 6 % de diminution de l'an dernier, aura un effet catastrophique. Ce sont 53 % de nos jeunes qui passent par les missions locales ultramarines pour s'insérer dans la vie professionnelle. Celles-ci accomplissent un travail considérable, à La Réunion notamment : nous ne pouvons pas nous en passer. Le présent amendement vise donc à rehausser les crédits qui leur sont alloués.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Les Pacea étant financés par la mission *Travail, emploi et administration des ministères sociaux*, je vous invite à retirer votre amendement et à le déposer sur la bonne mission, dans la perspective de la séance. J'y serai alors très favorable.

*L'amendement est **retiré**.*

Amendement II-CF2323 de M. Frédéric Maillot

M. Frédéric Maillot (GDR). La Cour des comptes a souligné les effets positifs de l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée. Dans une commune de la circonscription de ma collègue Mme Lebon, 90 à 95 % des personnes ayant intégré le dispositif sont en voie d'obtenir un CDI. Le présent amendement vise à allouer les moyens nécessaires à la prolongation de l'expérimentation, dont j'espère qu'elle sera étendue à d'autres villes de La Réunion. Dans un territoire où le chômage est endémique, elle a fait ses preuves.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Cette expérimentation est également financée par la mission *Travail, emploi et administration des ministères sociaux*. Je vous invite donc à retirer votre amendement et à le déposer au bon endroit pour l'examen du texte en séance ; j'y serai alors favorable. À défaut, je m'en remets à la sagesse de la commission.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Je voudrais revenir à notre débat antérieur pour indiquer à notre collègue que le RSMA de Martinique permet bien aux jeunes d'obtenir des qualifications, notamment des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces), qui sont reconnues par les employeurs. Je voudrais saluer la diversité des formations proposées : agent de sécurité, agent administratif, agent d'accueil touristique, agent d'aide à la personne, agent d'entretien automobile, agent d'entretien du bâtiment, agent de prévention de la sécurité, agent polyvalent de restauration, aide à la cuisine, carrossier, peintre, conducteur d'engins de travaux publics, conducteur de transports routiers, installateur en énergies renouvelables, menuisier, etc.

Mme Béatrice Bellay (SOC). Je n'ai rien à redire au sujet de l'action qui est menée mais les postes d'agents ne correspondent pas à l'ambition que je nourris pour l'ensemble de nos jeunes. Il est bon que le RSMA agisse – et il le fait très bien – mais nous aimerions davantage de dispositifs et plus de moyens pour l'organisation de formations diplômantes et qualifiantes.

M. le président Éric Coquerel. Je vous invite, chers collègues, à vous en tenir au contenu des amendements en discussion.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-CF2188 de la commission des lois

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Les énergies renouvelables sont une richesse pour les territoires d'outre-mer mais le financement de leur développement – que le présent amendement vise à soutenir – devrait être assuré par la mission *Écologie, développement et mobilités durables*. Je m'en remets donc à la sagesse de la commission.

M. Steevy Gustave (EcoS). Les Drom (départements et régions d'outre-mer) sont dépendants aux énergies fossiles à plus de 83 % en moyenne. La plupart d'entre eux importent leur énergie, ce qui les expose aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux. Cette dépendance contribue à des émissions de gaz à effet de serre élevées et aggrave les problèmes environnementaux locaux. Une autre solution est possible, car les ressources en énergies renouvelables sont considérables dans les territoires ultramarins. Avec l'hydroélectricité, la géothermie ou encore la biomasse, ceux-ci disposent de nombreux atouts. Et d'autres énergies – marine, éolienne ou solaire notamment – sont encore à développer.

Un développement accru des énergies renouvelables permettrait de réduire le coût de l'énergie et de favoriser l'autonomie des territoires, tout en menant à bien la transition écologique et en préservant les écosystèmes.

*La commission **adopte** l'amendement.*

Amendements identiques II-CF2148 de la commission des affaires économiques, II-CF2165 de la commission des lois et II-CF2275 de M. Jean-Hugues Ratenon, amendement II-CF2330 de M. Frédéric Maillot (discussion commune)

M. Joseph Rivière, rapporteur pour avis. L'amendement II-CF2148 vise à apporter un soutien financier supplémentaire aux étudiants ultramarins afin de tenir compte du coût de la vie dans nos territoires, des problèmes de logement et de transport qui les caractérisent, ainsi que de notre éloignement et de notre insularité.

M. Jean-Hugues Ratenon (LFI-NFP). Afin de prendre en considération les préoccupations liées au pouvoir d'achat et au financement des études, nous proposons, par l'amendement II-CF2275, de renforcer le soutien financier apporté aux étudiants ultramarins. Selon le baromètre annuel 2025 de l'association Cop1 Solidarités étudiantes, la précarité étudiante atteint des niveaux critiques en Martinique et en Guadeloupe, où 65 % des jeunes disposent de moins de 50 euros par mois après paiement du loyer. À La Réunion, selon la Confédération nationale du logement, le montant des loyers a augmenté de plus de 10 % au cours des cinq dernières années. L'adoption de cet amendement marquerait notre engagement en faveur de l'accès équitable à l'enseignement supérieur de tous les étudiants, quel que soit leur lieu de résidence.

M. Frédéric Maillot (GDR). L'amendement II-CF2330 vise à accroître le montant des bourses accordées aux étudiants d'outre-mer afin de compenser le coût de la vie.

*Suivant l'avis du rapporteur spécial, la commission **adopte** les amendements identiques.*

*En conséquence, l'amendement II-CF2330 **tombe**.*

*Suivant l'avis du rapporteur spécial, la commission **adopte** l'amendement II-CF2190 de la commission des lois.*

Amendements II-CF2191 de la commission des lois et II-CF2332 de M. Frédéric Maillot (discussion commune)

M. Steevy Gustave (EcoS). L'amendement II-CF2191 vise à augmenter de 2 millions d'euros le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les territoires d'outre-mer. D'après l'association Avise, l'ESS présente un grand potentiel outre-mer, tant dans les filières stratégiques qu'en matière d'engagement citoyen. En effet, les entreprises de l'ESS engendrent une forte valeur ajoutée, qu'il s'agisse de la création d'emplois non délocalisables ou de la création de lien social. L'ESS permet de lutter contre les inégalités et la précarité tout en soutenant l'emploi local.

M. Frédéric Maillot (GDR). Pour avoir été vice-président du conseil régional de La Réunion en charge de l'économie sociale et solidaire, je connais le rôle essentiel joué par les missions locales. L'ESS représente 10 % des emplois à La Réunion et y joue un rôle majeur dans des domaines tels que l'insertion sociale, la protection de l'environnement, l'action

culturelle, le sport, l'aide alimentaire ou encore la cohésion territoriale ; elle y compte 6 300 établissements et y emploie 32 000 salariés. Elle est également très active à Mayotte. L'amendement II-CF2332 vise à abonder de 2 millions d'euros les crédits qui lui sont dédiés car l'État ne finance pas assez l'ESS dans les pays d'outre-mer.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. L'avenir de l'économie, c'est l'ESS, car elle s'occupe de l'humain et non du capital. Avis favorable.

La commission adopte l'amendement II-CF2191.

En conséquence, l'amendement II-CF2332 tombe.

Amendement II-CF2328 de M. Frédéric Maillot

M. Frédéric Maillot (GDR). L'application du dispositif de leasing social de voitures électriques instauré par le gouvernement est source d'une grande injustice. En effet, l'offre de véhicules électriques pouvant être acquis grâce à ce mécanisme est très différente dans l'Hexagone et en outre-mer. Le catalogue est moins éclectique dans les territoires ultramarins, dont les habitants sont souvent confrontés, de surcroît, à des ruptures de stocks. Nous demandons que l'offre soit harmonisée et proposons le maintien de crédits à cette fin. Il conviendrait de mener un travail de fond sur cette question, monsieur le rapporteur. Nous devrions taper ensemble du poing sur la table.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Cela concerne-t-il seulement La Réunion ou tous les territoires dits d'outre-mer ?

M. Frédéric Maillot (GDR). Ce constat concerne La Réunion. Je ne peux pas m'exprimer pour les autres territoires.

Mme Béatrice Bellay (SOC). On ne peut pas s'opposer à cet objectif même si je suis gênée par le fait que l'on dépose un amendement spécifique à son territoire. Si chacun agissait de la sorte, cela serait problématique. En outre, dans la mission *Écologie*, un programme du Feder (Fonds européen de développement régional), géré par l'Ademe (Agence de la transition écologique), est consacré à cette forme de location. Si l'on fait supporter à la mission *Outre-mer* des dépenses qui relèvent d'autres budgets, on se trouvera dépourvu de moyens pour mener à bien les programmes spécifiques à cette mission.

M. Frédéric Maillot (GDR). J'entends votre remarque mais on parle d'un dispositif de l'État. Les collectivités locales ont pris leur part à l'effort puisque l'octroi de mer ne s'applique pas aux véhicules électriques de petite cylindrée.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-CF1668 de M. Yoann Gillet

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Les entreprises ultramarines font face à des freins structurels connus : on peut citer l'éloignement, la faiblesse des infrastructures, des coûts logistiques élevés, la limitation de l'investissement privé ou encore la sous-exploitation du potentiel d'exportation. L'amendement vise à accroître les crédits pour renforcer le soutien à l'export des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) ultramarines. Cette mesure de bon sens permettrait d'accompagner les

entreprises dans leur intégration à des circuits économiques régionaux et internationaux, à stimuler la création d'emplois durables et à attirer des investisseurs privés.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Le PLF finance déjà le soutien à l'export de ces entreprises à hauteur de 1 million d'euros. Le dispositif est géré par Business France. En outre, nous avons adopté les amendements II-CF2480 et II-CF2552 qui augmentent de 343 millions d'euros les crédits en faveur de l'emploi outre-mer. Sagesse.

*La commission **adopte** l'amendement.*

*Suivant l'avis du rapporteur spécial, la commission **adopte** l'amendement II-CF2511 de M. Giovanni William.*

Amendements II-CF764 de M. Matthias Renault, amendements identiques II-CF2481 de M. Christian Baptiste et II-CF2548 de M. Elie Califer (discussion commune)

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Le directeur de Ladom m'indiquait que, si l'abondement de l'État restait au même niveau, l'opérateur ne pourrait plus fonctionner en juin prochain. Il s'agit en effet d'un établissement public administratif qui ne reçoit d'autres financements que ceux de l'État.

M. Elie Califer (SOC). Ladom va perdre 40 % de son budget de fonctionnement. L'amendement II-CF2548 vise à rétablir les crédits de l'établissement pour garantir ses missions dans les domaines de la continuité territoriale et de la formation professionnelle. Il nous semble souhaitable que Ladom continue à assurer des formations au côté du RSMA (régiment du service militaire adapté). Ce n'est pas vraiment pas le moment de mettre en péril le budget de fonctionnement de l'établissement alors que le prix des billets d'avion devient rédhibitoire.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Avis très défavorable sur le premier amendement, qui réduit le budget de Ladom. Avis favorable sur les amendements identiques.

*La commission **rejette** l'amendement II-CF764 puis **adopte** les amendements identiques.*

Amendements II-CF2523 et II-CF2415 de M. Max Mathiasin, amendements identiques II-CF2197 de la commission des lois et II-CF2555 de M. Giovanni William (discussion commune)

M. Max Mathiasin (LIOT). L'amendement II-CF2523 vise à augmenter d'un peu plus de 110 millions les crédits de Ladom afin d'aider les ultramarins à se déplacer dans un contexte d'augmentation du prix des billets d'avion et des taxes. Cette mesure porterait la dotation de Ladom à 187 millions, ce qui correspond au montant de la dotation de continuité territoriale (DCT) versée à la Corse – hors l'aide exceptionnelle, qui devrait passer de 50 à 60 millions d'euros en 2026.

L'amendement II-CF2415 a pour objet d'accroître de 10 millions d'euros les crédits alloués à Ladom afin de favoriser le dispositif de continuité territoriale dans les outre-mer. Il s'agit, par cette mesure d'égalité républicaine, d'adapter l'accompagnement des demandeurs d'emploi ultramarins, notamment de ceux qui sont en situation de handicap, tout au long de leur parcours de formation en mobilité.

M. Jiovanny William (SOC). L'amendement II-CF2197 vise à augmenter les crédits alloués à Ladom d'un montant un peu moindre que les précédents mais, à mon sens, mieux calibré car il répond aux besoins des étudiants et des personnes se déplaçant pour suivre une formation.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Je vous invite à voter l'amendement II-CF2523 de M. Mathiasin, qui permettrait de faire un premier pas vers une véritable continuité territoriale. L'abondement de 110 millions d'euros qui est proposé me paraît raisonnable compte tenu de la situation financière dans laquelle nous nous trouvons. Avis défavorable sur les autres amendements, qui seront satisfaits par l'adoption de celui-ci.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. La dotation de Ladom passerait donc de 76 à 187 millions d'euros ?

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Il faut distinguer l'aide à la mobilité de la continuité territoriale. Ladom facilite la mobilité de nos compatriotes, notamment pour des raisons professionnelles ou sociales ; la continuité territoriale, elle, s'applique aux personnes comme aux marchandises. La Corse bénéficie d'une aide vingt fois supérieure pour permettre cette continuité. Je demanderai le retrait des amendements proposant un abondement beaucoup plus élevé. Nous évoluerons progressivement vers l'instauration d'une véritable continuité territoriale.

*La commission **adopte** l'amendement II-CF2523.*

*En conséquence, les amendements II-CF2415, II-CF2197 et II-CF2555 **tombent**.*

Amendements II-CF2550 de Mme Béatrice Bellay, II-CF2271 de Mme Sandrine Nosbé et II-CF2533 de M. Olivier Serva (discussion commune)

Mme Béatrice Bellay (SOC). L'amendement II-CF2550 est un amendement d'appel qui ne concerne pas spécifiquement Ladom, laquelle s'apparente à une agence d'aide aux voyages des pauvres – puisque, rappelons-le, les aides sont conditionnées, la plupart du temps, à un niveau de ressources. Il faut répéter que la Corse, qui compte 341 000 habitants, reçoit une dotation de continuité territoriale de près de 220 millions d'euros, alors que les pays des océans, dits d'outre-mer, se voient attribuer à peine 67 millions d'euros. La République ne joue pas son rôle. Il est inadmissible que certains de nos compatriotes ne puissent plus quitter leur territoire. Compte tenu du contexte budgétaire, je vais retirer l'amendement mais je tenais à dire que la République doit tenir sa promesse d'égalité.

Mme Sandrine Nosbé (LFI-NFP). Nous proposons, par l'amendement II-CF2271 de porter la dotation de continuité territoriale des outre-mer au niveau de celle de la Corse. Les tarifs des vols demeurant très élevés, nos concitoyens ultramarins ne peuvent se déplacer pour voir leur famille, par exemple. Alors que la DCT de la Corse s'élève à 519 euros par habitant, elle n'est que de 27 euros par habitant pour l'outre-mer. On peut comprendre, dès lors, que les ultramarins aient le sentiment d'être considérés comme des sous-citoyens. Dans un avis de 2024, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) appelle à renforcer les crédits et dispositifs de continuité territoriale pour les outre-mer.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Je demande le retrait de ces amendements, qui sont satisfaits par le vote des 110 millions d'euros de crédits prévus par l'amendement II-CF2523. À défaut, l'avis serait défavorable.

M. Elie Califer (SOC). Monsieur le rapporteur général, voilà des décennies que les parlementaires ultramarins évoquent la question essentielle de la continuité territoriale. Il ne s'agit pas pour nous d'envier ce qu'a obtenu la Corse mais de constater l'existence d'une véritable inégalité. J'aimerais qu'à un moment ou à un autre, vous puissiez évoquer cette question.

Les amendements sont retirés.

Amendement II-CF2317 de M. Frédéric Maillot

M. Frédéric Maillot (GDR). On ne se rend pas forcément dans la métropole par plaisir. On y vient car on doit y passer un diplôme, s'y faire soigner, voir nos enfants qui y étudient, etc. On ne fait pas le voyage pour admirer la tour Eiffel ou se promener sur les Champs-Élysées : on le fait parce qu'on en a besoin et qu'on nous a obligés à nous déplacer. On a tracé une route, qui remonte à la colonie, entre le Sud et le Nord, entre nos pays d'outre-mer et la France. Lorsqu'on vous demande de l'argent, on n'est pas en train de jouer au Monopoly. Je propose, par cet amendement, d'indexer le budget de la continuité territoriale sur le prix du billet d'avion.

M. le président Éric Coquerel. Plusieurs députés de la métropole partagent votre point de vue.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Votre amendement étant satisfait par l'adoption de l'amendement II-CF2523, je vous invite à le retirer ; à défaut, je m'en remettrais à la sagesse de la commission.

L'amendement est retiré.

Amendement II-CF2541 de M. Stéphane Lenormand

Mme Nicole Sanquer (LIOT). Cet amendement vise à augmenter de 5 millions d'euros le fonds de continuité territoriale afin d'améliorer la mobilité des ultramarins et de compenser l'accroissement des taxes sur les billets d'avion. Il est urgent que l'État prenne mieux en compte l'éloignement des territoires insulaires et ultramarins par rapport à la France hexagonale et les difficultés sociales et financières qui en découlent, notamment pour les populations et les entreprises des outre-mer et de la Corse.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Votre amendement est satisfait. Demande de retrait.

L'amendement est retiré.

Amendement II-CF2410 de M. Jean-Philippe Nilor

M. Jean-Hugues Ratenon (LFI-NFP). Les étudiants ultramarins inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Hexagone sont souvent confrontés à des obstacles financiers importants lorsqu'ils souhaitent effectuer un stage dans leur territoire d'origine. Les billets d'avion peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros, ce qui constitue une barrière infranchissable pour de nombreuses familles. Ces stages sont pourtant essentiels car ils leur offrent l'occasion de valoriser leurs compétences au service du développement local, de maintenir le lien avec leur environnement d'origine et de favoriser un retour qualifié durable dans leur collectivité. Actuellement, le dispositif de continuité territoriale ne couvre pas ce type

de mobilité. Cet amendement vise donc à proposer, à titre expérimental, pendant deux ans, une aide à la mobilité destinée aux étudiants ultramarins effectuant un stage dans leur territoire d'origine, sous la gestion de Lodom. Son coût estimé est de 1 à 2 millions d'euros par an, sur la base d'environ 2 000 bénéficiaires et d'une aide moyenne de 500 à 1 000 euros.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Votre amendement est satisfait par les 8 millions d'euros que nous avons votés pour les étudiants ultramarins et les 110 millions d'euros destinés à la continuité territoriale. Demande de retrait.

L'amendement est retiré.

Amendement II-CF2525 de M. Davy Rimane

M. Davy Rimane (GDR). L'amendement a pour objet de faire bénéficier les élèves avocats ultramarins du passeport pour la mobilité de la formation professionnelle, prévu à l'article L. 1803-6 du code des transports. Malheureusement, ils sont dans un angle mort du dispositif, alors qu'ils sont obligés de se former dans l'Hexagone. Cette injustice doit être corrigée.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Pour moi, votre amendement est satisfait par les 110 millions d'euros adoptés en faveur de la continuité territoriale. Sagesse.

M. Davy Rimane (GDR). Le problème, c'est que Lodom ne prend pas en charge les élèves avocats.

M. Max Mathiasin (LIOT). C'est un décret qu'il faut, dans ce cas.

M. Davy Rimane (GDR). Il est en cours !

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-CF2569 de M. Élie Califer

M. Élie Califer (SOC). Cet amendement propose de renforcer de 2 millions d'euros les moyens budgétaires dévolus à l'aide au transport de corps en outre-mer. Les distances considérables et les coûts élevés du rapatriement de corps entre la France hexagonale et les outre-mer représentent une charge financière lourde pour les familles endeuillées. Une aide est applicable aux foyers fiscaux dont le plafond de ressources annuel ne dépasse pas 11 991 euros. Ce plafond exclut de nombreuses familles qui ne peuvent pas nécessairement assurer les frais de transport d'un corps, qui oscillent entre 3 000 et 7 000 euros. Renforcer les moyens budgétaires dévolus à cette aide permettrait à Lodom d'augmenter le plafond de ressources qui conditionne l'éligibilité.

Suivant l'avis du rapporteur spécial, la commission adopte l'amendement.

Amendement II-CF2570 de M. Élie Califer

M. Élie Califer (SOC). Sur le même modèle que le précédent, l'amendement propose de renforcer de 2 millions d'euros les moyens budgétaires dévolus à l'aide au déplacement pour obsèques en outre-mer.

Suivant l'avis du rapporteur spécial, la commission adopte l'amendement.

*Suivant l'avis du rapporteur spécial, elle **adopte** l'amendement II-CF2318 de M. Frédéric Maillot.*

Amendement II-CF2553 de M. Jiovanny William

M. Jiovanny William (SOC). L'amendement vise à garantir le déploiement du dispositif Passeport pour le retour, introduit par la loi de finances pour 2024.

*Suivant l'avis du rapporteur spécial, la commission **adopte** l'amendement.*

Amendement II-CF1507 de Mme Nicole Sanquer

Mme Nicole Sanquer (LIOT). Cet amendement au montant symbolique vise à appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité pour l'État de participer à la mise en œuvre effective de la continuité territoriale intérieure en Polynésie, un territoire grand comme l'Europe, dispersé sur 5,5 millions de kilomètres carrés. Le coût du fret et du transport pèse lourdement sur le pouvoir d'achat et la cohésion des archipels. En 2020, pour financer la continuité territoriale intérieure, le pays a créé un compte spécial. L'État n'y contribue pas, ce qui va à l'encontre du principe même de la loi sur l'égalité réelle outre-mer, engageant la République à réduire les écarts structurels de développement et à garantir l'accès équitable aux biens essentiels.

*Suivant l'avis du rapporteur spécial, la commission **adopte** l'amendement.*

Amendement II-CF1508 de Mme Nicole Sanquer

Mme Nicole Sanquer (LIOT). Ce nouvel amendement d'appel propose de faire revivre une belle expérimentation lancée par Mme Girardin, autour d'une continuité territoriale régionale dans le Pacifique, entre la Polynésie, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Engagée en 2017, cette expérimentation permettait à nos étudiants et travailleurs du Pacifique de se former et de circuler plus facilement dans la région. Elle a été abandonnée sans évaluation, alors même qu'elle représentait une aide précieuse pour ouvrir l'accès à des études de qualité.

*Suivant l'avis du rapporteur spécial, la commission **adopte** l'amendement.*

Amendement II-CF2483 de M. Christian Baptiste, amendements identiques II-CF2487 de M. Christian Baptiste et II-CF2546 de M. Philippe Naillet, amendement II-CF2488 de M. Christian Baptiste, amendements identiques II-CF2178 de la commission des affaires économiques et II-CF2420 de M. Max Mathiasin, amendement II-CF2370 de M. Davy Rimane et amendements identiques II-CF2489 de M. Christian Baptiste et II-CF2545 de M. Élie Califer (discussion commune)

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Les autorisations d'engagement du programme 123 sont en forte baisse, puisqu'elles diminuent de 21 %, soit 285 millions d'euros. Le gouvernement justifie cette réduction par les élections municipales prévues en 2026, qui se traduisent traditionnellement par de moindres investissements des collectivités. C'est bien sûr un prétexte pour procéder à des coupes sans précédent dans leurs investissements ainsi que dans la construction de logement social.

Les crédits de paiement augmentent de 188 millions d'euros, du fait notamment du fonds pour la reconstruction de Mayotte. Il manquera toutefois 95 millions d'euros pour que l'État honore les engagements pris auprès de la Nouvelle-Calédonie et de La Réunion, pour leur

reconstruction, auprès de la Guyane ainsi que du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG). J'ai dû artificiellement augmenter de 189 millions d'euros les crédits de paiement pour que mon amendement soit recevable. Je souhaiterais que le gouvernement le reprenne à son compte.

M. Élie Califer (SOC). Nous proposons de flécher 85 millions d'euros vers le programme 123 afin de permettre une reconstruction durable et adaptée aux conditions spécifiques de la Nouvelle-Calédonie et de La Réunion. Les territoires ultramarins ont été récemment frappés par des crises et des catastrophes naturelles d'une ampleur exceptionnelle. En Nouvelle-Calédonie, les émeutes de 2024 ont causé des dégâts majeurs aux infrastructures publiques et privées, tandis qu'à La Réunion, le passage du cyclone Garance a aggravé une situation déjà fragile, sans parler de Chido à Mayotte.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. L'amendement II-CF2488 prévoit 30 millions d'euros pour la collectivité territoriale de Guyane.

M. Joseph Rivière, rapporteur pour avis. L'amendement II-CF2178 vise à renforcer les contrats de convergence et de transformation (CCT) afin de mieux accompagner les collectivités locales dans leurs projets. Aussi est-il proposé d'augmenter de 2 millions d'euros l'action 02, *Aménagement du territoire*, du programme 123 et de diminuer de 2 millions d'euros les crédits de l'action 01, *Soutien aux entreprises*, du programme 138, *Emploi outre-mer*.

M. Davy Rimane (GDR). L'amendement II-CF2370 propose de rétablir l'accompagnement à l'investissement pour la collectivité territoriale de Guyane, instauré par l'État en 2021. Ce dernier prend le prétexte d'une amélioration financière de la collectivité pour baisser de moitié le montant de cet accompagnement, soit 15 millions d'euros. La croissance démographique de la Guyane étant exponentielle, la collectivité a besoin d'investir tous les ans dans l'aménagement de son territoire.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. L'amendement II-CF2489 est un amendement de repli concernant le SMGEAG.

M. Élie Califer (SOC). Ce syndicat, qui n'est en réalité qu'une coquille vide sans financement, rencontre de grandes difficultés de gestion. Nous souhaitons garantir sa pérennité, l'accès à l'eau potable étant un droit fondamental.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Je vous invite à adopter l'amendement II-CF2483, qui satisfait tous les vôtres.

*La commission **adopte** l'amendement II-CF2483.*

*En conséquence, les autres amendements **tombent**.*

Amendement II-CF2421 de M. Max Mathiasin

M. Max Mathiasin (LIOT). L'amendement vise à augmenter de 10 millions d'euros les crédits consacrés aux contrats de redressement en outre-mer (Corom). Il concerne plus spécifiquement les collectivités de Guadeloupe et de Mayotte, qui ont un besoin impérieux d'accompagnement spécifique, eu égard à leurs difficultés quotidiennes dans l'accès à l'eau potable. Les dotations de rattrapage affectées au syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe – 14,5 millions d'euros – et au syndicat Les Eaux de Mayotte

(Lema) – 2 millions d’euros – pour l’eau et l’assainissement sont en effet largement insuffisantes.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Je vous suggère de retirer votre amendement. L’amendement II-CF2483 répond aux besoins du SMGEAG, tandis que d’autres, plus favorables au Lema, seront présentés bientôt.

L’amendement est retiré.

Amendements II-CF2543 de M. Élie Califer et II-CF1680 de M. Yoann Gillet (discussion commune)

M. Élie Califer (SOC). Nous proposons de renforcer à hauteur de 9 millions d’euros le contrat de redressement outre-mer, un dispositif d’aide au désendettement et à la restructuration financière des collectivités locales ultramarines. L’objectif est de recentrer le Corom sur les communes et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) les plus en difficulté financière, celles qui ont un niveau d’endettement élevé, un taux d’épargne brute négatif ou très faible et un déficit de fonctionnement récurrent.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Le Corom est un dispositif important, qui aide les communes à redresser la barre. Or, malgré la situation financière tendue de certaines collectivités, le gouvernement a prévu de baisser les crédits qui lui sont alloués. Pourtant, six communes sur neuf engagées dans un Corom ont amélioré de manière significative leur situation.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Demande de retrait. Vos amendements sont satisfaits par l’adoption de l’amendement II-CF2483.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Cet amendement ne concerne pas spécifiquement le Corom. Il est important de lui allouer des crédits dédiés.

L’amendement II-CF2543 est retiré.

La commission rejette l’amendement II-CF1680.

Amendements II-CF2371 de M. Davy Rimane, II-CF1677 et II-1676 de M. Yoann Gillet (discussion commune)

M. Davy Rimane (GDR). L’amendement vise à rétablir les crédits alloués aux dotations d’investissement scolaire en Guyane et à Mayotte à leur niveau de 2025. En Guyane, la dotation spéciale d’équipement scolaire est divisée par deux – 7 millions d’euros contre 15 l’an passé – et la dotation pour la construction et la rénovation des lycées et collèges passe de 65 millions d’euros à 30 millions d’euros. À Mayotte, la dotation scolaire passe de 22 millions d’euros à 10 millions d’euros, alors même que le territoire doit faire face aux conséquences du cyclone Chido. Ces diminutions massives ne sont justifiées par aucune évolution structurelle des besoins qui demeurent importants. Elles sont inadmissibles.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. La Guyane a des besoins élevés en matière d’infrastructures scolaires. Il n’est donc pas acceptable que les moyens ne soient pas inscrits au budget. À Saint-Laurent-du-Maroni, par exemple, il faut construire une nouvelle école chaque année, pour répondre aux demandes de scolarisation.

L'amendement II-CF1676 concerne l'équipement scolaire à Mayotte.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Vos amendements sont satisfaits par l'adoption de l'amendement II-CF2483. Demande de retrait.

L'amendement II-CF2371 est retiré.

La commission rejette successivement les autres amendements.

Amendements identiques II-CF2176 de la commission des affaires économiques et II-CF2558 de M. Philippe Naillet, amendements identiques II-CF2172 de la commission des lois et II-CF1655 de M. Yoann Gillet (discussion commune)

M. Joseph Rivière, rapporteur pour avis. L'amendement II-CF2176 vise à abonder de 52 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 30,9 millions d'euros en crédits de paiement les crédits de l'action 08, *Fonds exceptionnel d'investissement*, du programme 123. Le FEI est essentiel : il sert à financer les projets structurants, comme la modernisation des infrastructures, le développement économique ou la transition énergétique afin de réduire les écarts avec l'Hexagone et de soutenir le développement local.

M. Élie Califer (SOC). Les coupes massives prévues dans ce fonds sont incompréhensibles, alors qu'il s'agit d'un dispositif clé qui apporte une aide financière aux collectivités ultramarines et qui réalise des équipements publics collectifs déterminant pour le développement économique, social, environnemental et énergétique de nos territoires.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. Nous venons de rétablir 285 millions d'euros dans le budget de la mission, ce qui est loin d'être anodin. Tous vos amendements sont satisfaits. Demande de retrait.

L'amendement II-CF2558 est retiré.

La commission rejette successivement les autres amendements.

Amendement II-CF2366 de M. Davy Rimane

M. Davy Rimane (GDR). L'amendement vise à renforcer l'action 02, *Aménagement du territoire*, du programme 123, afin de financer l'instauration et la mise en œuvre d'un schéma de développement routier en Guyane. La Guyane ne possède que 500 kilomètres de routes sur le littoral. Toutes les communes du sud du territoire sont enclavées, leur accès n'étant possible que par la voie aérienne ou fluviale, le cas échéant. Or le changement climatique cause des sécheresses qui font baisser le niveau des eaux et empêchent, de ce fait, la navigation sur des fleuves non aménagés. Un schéma d'aménagement routier à l'échelle du territoire est donc vital.

M. Christian Baptiste, rapporteur spécial. J'étais en Guyane, il n'y a pas très longtemps, et j'ai pu prendre la mesure du problème évoqué par M. Rimane. Je suis favorable au financement de cette étude.

M. Yoann Gillet, rapporteur pour avis. Nous voterons évidemment cet amendement de bon sens que nous avons déposé il y a trois ans.

La commission adopte l'amendement.

*

* *

Information relative à la commission

La commission a nommé Mme Aurélie Trouvé, rapporteure sur la proposition de loi visant à la nationalisation d'ArcelorMittal France afin de préserver la souveraineté industrielle de la France (n° 1950) ;

Membres présents ou excusés
Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Réunion du mercredi 12 novembre 2025 à 9 heures

Présents. - Mme Christine Arrighi, M. Christian Baptiste, M. Jean-Pierre Bataille, Mme Béatrice Bellay, M. Jean-Didier Berger, M. Carlos Martens Bilongo, M. Nicolas Bonnet, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, M. Michel Castellani, M. Eddy Casterman, M. Jean-René Cazeneuve, M. Bérenger Cernon, M. Éric Coquerel, M. Charles de Courson, M. Jocelyn Dessigny, Mme Mathilde Feld, M. Marc Ferracci, M. Emmanuel Fouquart, M. Charles Fournier, Mme Félicie Gérard, M. Antoine Golliot, Mme Perrine Goulet, M. David Guiraud, M. Pierre Henriët, M. François Jolivet, M. Philippe Juvin, M. Guillaume Kasbarian, Mme Émeline K/Bidi, M. Daniel Labaronne, M. Tristan Lahais, M. Corentin Le Fur, M. Jérôme Legavre, Mme Claire Lejeune, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Lottiaux, Mme Véronique Louwagie, M. Emmanuel Mandon, Mme Claire Marais-Beuil, M. Denis Masségli, M. Jean-Paul Mattei, M. Paul Midy, Mme Sandrine Nosbé, M. Jacques Oberti, M. Christophe Plassard, M. Nicolas Ray, M. Matthias Renault, M. Davy Rimane, Mme Eva Sas, M. Charles Sitzenstuhl, M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Aurélie Trouvé, M. Gérault Verny, M. Jean-Pierre Vigier

Excusés. - Mme Stéphanie Galzy, Mme Sophie-Laurence Roy, M. Emeric Salmon

Assistaient également à la réunion. - Mme Anchya Bamana, M. Yoann Gillet, M. Steevy Gustave, M. Aurélien Le Coq, M. Stéphane Lenormand, M. Frédéric Maillot, M. Max Mathiasin, Mme Christine Pirès Beaune, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Joseph Rivière, Mme Nicole Sanquer, M. Jiovanny William